

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2012

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Alain MATHIEU, M. Damien SIDLER,

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 30 mai 2012 - Rapporteur : M. Damien BONFANTI
 - a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,4%) sur les parcelles 778, 779, fe 22, Lancy, pour la construction de 4 villas au chemin de Pierre-Longue 6A-6B-6C-6D
 - b) Divers

p. 399 Arrêté

Séance ordinaire du 21 juin 2012

- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 31 mai 2012**
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 11 juin 2012 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
- a) Chantiers divers - Bouclement des comptes **p. 401 Arrêtés**
- b) Quartier de la Chapelle - Aménagements extérieurs - Crédit d'étude (Fr. 133'000.--) **p. 405 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 31 mai 2012**
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
- a) Présentation des travaux du CEVA par M. André ROULIER, CFF - Infrastructure CEVA **p. 409 Information**
- b) Utilisation des infrastructures ferroviaires pour le transport des matériaux extraits de la construction des tunnels de la liaison CEVA **p. 412 Résolution**
- c) Divers
- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séance du 4 juin 2012 -**
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
- a) Résolution demandant d'accorder la priorité absolue aux résidents lancéens pour la prise d'emploi dans les services de l'administration communale **p. 418 Vote**
- b) Point sur le télé-réseau communal **p. 419 Information**
- c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales- Séance du 6 juin 2012 -**
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les actions hors murs **p. 420 Information**
- Centre Marignac
 - Villa Tacchini
 - Terrain d'aventures Lancy-Voirets
 - Terrain d'aventures du Petit-Lancy
 - Maison de quartier du Plateau
 - Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)
- b) Divers
- 11) **Commission des sports- Séance du 7 juin 2012 -**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO
- a) Visite des infrastructures du Centre sportif des Evaux **p. 423 Information**
- b) Présentation de la Fondation des Evaux **p. 423 Information**
- c) Examen des subventions versées en 2011 en lien avec le sport **p. 425 Information**
- d) Divers
- e) Election du/de la Président/e **p. 426 Information**

Séance ordinaire du 21 juin 2012

- 12) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 11 juin 2012 - Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**
- a) Présentation des mécanismes fiscaux et péréquatifs **p. 426** **Information**
 - b) Divers
- 13) **Motion du groupe MCG pour favoriser l'accès à la culture musicale** **p. 428** **Motion**
- 14) **Motion du groupe MCG demandant une modification du régime de la circulation sur le premier tronçon de l'avenue des Morgines** **p. 429** **Motion**
- 15) **Motion du groupe PDC pour la rénovation des écoles dites Waltenspühl sur le territoire de la Ville de Lancy** **p. 432** **Motion**
- 16) **Présentation du compte rendu administratif 2011** **p. 436**
- 17) **Propositions individuelles et questions** **p. 436**
- 18) **Prestation de serment de Madame Bénédicte MARMY (PDC)** **p. 439**
- 19) **Questions du public**

M. GOLAY : Bonsoir. J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance de Conseil municipal du 21 juin 2012. Je vous remercie de votre présence.

Je salue M. le Maire et les Conseillers administratifs, le public, les médias et les collaborateurs de notre commune.

En ouverture de notre séance, je tiens, au nom du Conseil municipal, à exprimer à notre collègue et amie, Vally CARTER, ainsi qu'à toute sa famille, l'assurance de notre très grande sympathie suite au décès de son regretté époux, Sylvain CARTER. Nous lui présentons nos condoléances émues et sincères.

Je tiens à excuser Mme CARTER, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. SIDLER, M. MATHIEU et M. CALABRESE.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. REOLON : nous retirons la motion qui concerne la piscine et nous la renvoyons à la prochaine session.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2012

M. GOLAY : comme vous avez pu vous en apercevoir, il y a eu un petit problème technique. Vous n'avez reçu ce procès-verbal qu'aujourd'hui. Nous sommes encore dans une phase d'essai avec les Ipad car c'est la première séance où nous recevons tous les documents par voie électronique. Nous vous remercions d'avoir une certaine compréhension par rapport à cela.

Y a-t-il une objection à ce qu'il soit quand même approuvé à cette séance ? Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal est approuvé.

Nous pouvons remercier son auteur pour son excellent travail.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GOLAY : permettez-moi une petite déclaration.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Lors de notre dernière séance de Conseil municipal, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la fonction de Président. Je vous suis très reconnaissant de la confiance que vous m'avez témoignée et vous en remercie chaleureusement.

Je saurai me montrer digne de ce mandat et agirai dans une parfaite neutralité politique afin de respecter notre institution.

Par conséquent, en prenant place sur ce siège, je ne participerai plus aux débats d'opinion. Aussi, je compte sur votre appui et votre compréhension afin que je puisse mener à bien le fonctionnement de notre Conseil municipal.

Je tiens également à entretenir les meilleures relations possibles avec le Conseil administratif et bien entendu l'entier des collaborateurs des services municipaux.

D'ores et déjà, je me réjouis de travailler avec mes collègues du Bureau et de continuer, comme l'ont fait nos prédécesseurs, à tout mettre en œuvre pour améliorer notre fonctionnement pour le bien de la population lancéenne.

Avant de conclure, je tiens à féliciter le président sortant, Damien BONFANTI, pour l'excellent travail qu'il a accompli durant son mandat dans l'intérêt général. Les Lancéens lui sont reconnaissants.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne séance.

L'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. GOLAY : en ce qui concerne les communications du Bureau, vous avez trouvé sur vos places une fiche d'évaluation des prestations pour l'IPAD, le calendrier des prochaines séances, le compte rendu de l'administration 2011 et une enveloppe concernant la fête des écoles avec tout le nécessaire pour suivre le cortège et y passer une bonne soirée.

Parmi les courriers, nous avons reçu de Mme Vally CARTER, notre collègue, une lettre de remerciement que je vous lis :

« Monsieur le Président,

Permettez-moi par ces quelques lignes d'exprimer toute ma reconnaissance envers la commune, le Conseil administratif, la Secrétaire générale, les Conseillères et Conseillers municipaux, pour votre précieux soutien durant ces moments très difficiles pour nous.

Mes enfants et moi-même vous adressons nos plus vifs remerciements.

Je vous présente mes excuses quant à mon absence au Conseil municipal du jeudi 21 juin 2012.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Vally Carter et famille »

M. GOLAY : nous avons également reçu à l'attention du Conseil municipal une lettre datée du 15 mai 2012 émanant de l'AVIVO (Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités) qui concerne les prestations sociales communales aux rentiers AVS/AI à revenus modestes (cf. ci-dessous).

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, les rentes AVS/AI constituent le socle de notre système de retraite. Elles sont malheureusement trop modestes et insuffisantes, d'où les prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS-AI. Pourtant, pour de nombreuses personnes, ces prestations ne suffisent pas pour bénéficier de conditions de vie décentes. Il en ressort qu'une aide communale est justifiée, même si elle est modeste.

C'est ainsi que la Ville de Genève accorde, depuis une trentaine d'années, une prestation financière communale dont le montant actuel est de Fr. 185.-- par mois pour une personne seule et de Fr. 265.-- pour un couple, pour autant qu'ils soient bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales octroyées par le SPC (ex-OCPA).

A ce sujet, le Conseil d'Etat, dans des lettres adressées aux communes, avait prétendu, à tort, qu'elles n'avaient pas le droit d'accorder des aides communales aux rentiers AVS/AI de condition modeste. Malheureusement, plusieurs communes avaient obtempéré aux injonctions du Conseil d'Etat et supprimé leurs aides.

Dans son arrêt du 26 juillet 2011 (cf. un extrait de l'arrêt ci-annexé), la Cour de justice, Chambre administrative, s'est prononcée sur le fond en contredisant le Conseil d'Etat et en concluant que les communes avaient parfaitement le droit d'accorder des aides complémentaires. En effet, la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI du 28 mars 2006 a confirmé que les communes sont autorisées à accorder des prestations sociales supplémentaires aux rentiers AVS/AI qui ont obtenu des allocations cantonales.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Par ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté un nouveau règlement relatif aux prestations de cette commune, que nous vous transmettons en annexe à titre d'information. Ce règlement est entré en vigueur.

Nous espérons vivement que votre commune utilise le droit, ainsi confirmé par la Chambre administrative, pour accorder de telles prestations aux personnes de condition modeste.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Souhail MOUHANNA, Président »

M. GOLAY : nous avons reçu, toujours parmi les courriers, une invitation de l'association « Caroline fête son chemin » pour le samedi 22 septembre 2012 afin de participer à cette fête qui a lieu au chemin de la Caroline. C'est une fête très sympathique et qui mérite le déplacement.

Nous avons reçu un courrier de la section de Genève du Touring club suisse accompagné d'une brochure intitulée « Mobilité dans le Grand Genève : l'être humain au centre ». Vous avez également reçu ce document par voie électronique.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : en préambule, mes collègues du Conseil administratif et moi-même vous souhaitons à vous, ainsi qu'au Bureau, des séances et une présidence pleines d'autorité et de discernement pour l'année à venir.

Par ailleurs, vous avez mentionné le compte rendu administratif 2011 qui, certes, est un peu difficile d'accès mais la richesse des renseignements qu'il contient est souvent méconnue et je vous invite, en période difficile, de pluie ou d'insomnie, à le lire à fond. Vous aurez ainsi toutes les réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

Concernant la fête des écoles, un changement a eu lieu qui n'a pas été communiqué officiellement. Vous vous rappelez que ces dernières années, une fois que les enfants arrivaient sous la tente, les 6^e année recevaient de la part du Conseil administratif un bon pour qu'ils puissent s'acheter des livres et ainsi favoriser la lecture. Sur demande des enseignants et des directeurs et directrices du Petit et du Grand-Lancy, cette remise bruyante sous tente a été divisée par deux et sera faite dans les jours précédents dans les écoles des différentes régions où là chaque région veut faire une petite fête pour les 8^e année, maintenant il s'agit bien de 8^e année. Raison pour laquelle cette cérémonie n'aura plus lieu.

M. RENEVEY : lors de la dernière Commission des travaux, nous avons auditionné un responsable du chantier du CEVA. Il y avait une question pour savoir où allaient les gravats. J'ai, entretemps, reçu la réponse dont je vous lis la teneur :

Séance ordinaire du 21 juin 2012

« Actuellement, les matériaux destinés à la décharge :

De la halte de Carouge-Bachet, c'est à la Gravière d'Epeisses SA à Vernier /à Bardograves SA à Bardonnex / Matériaux Alluvionnaires SA à Sézegnin

Du tunnel de Pinchat, c'est à Holcim à Sézegnin

Une partie des matériaux extraits sera valorisée et réutilisée. Pour les autres lots, les décharges ne sont pas encore confirmées. (...) »

M. LANCE : une petite communication. Dans le cadre de la Fête de la musique, les Concerts de Lancy et l'Association des intérêts du Grand-Lancy vous proposent demain sur la place du 1^{er} Août, dès 18h30, un concert de la Musique de Lancy ; à 19h30, à l'église Notre-Dame-des-Grâces un concert de l'orchestre des Trois-Chênes ; et dès 20h30, un orchestre de rock des années 60, sous tente, dans la cour de l'église. Il y aura une petite restauration et une buvette proposées par l'Association des intérêts du Grand-Lancy. Bien entendu, ces trois concerts sont gratuits et ouverts à tout le monde.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 30 mai 2012 – Rapporteur : M. Damien BONFANTI

a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,4%) sur les parcelles 778, 779, fe 22, Lancy, pour la construction de 4 villas au chemin de Pierre-Longue 6A-6B-6C-6D

M. BONFANTI présente le sujet : le magistrat délégué à l'aménagement du territoire introduit le sujet. Il s'agit d'une dérogation à l'indice de l'utilisation du sol. Le projet se situe au Petit-Lancy dans un quartier atypique. Les propriétaires souhaiteraient densifier une parcelle où se trouvent actuellement deux maisons et construire quatre villas.

La commission reçoit MM. GUILLAUME, CALAME et WELLHAUSER qui présentent le projet aux commissaires recevant par ailleurs un dossier complet sur la problématique.

Les architectes du projet expliquent que pour éviter l'effet de front par rapport aux deux maisons projetées à l'arrière, les deux autres villas ont été décalées afin d'éviter une impression de muraille. L'architecture est contemporaine, avec des toitures végétalisées. Pour les maisons du haut, il est prévu des places de stationnement en surface et couvertes. Cinquante pourcent de la surface totale de la parcelle est utilisé sous forme de jardin. Les intervenants précisent que les maisons en bas de la parcelle ont vu leur hauteur abaissée de 52 cm pour tenir compte des remarques de la Ville de Lancy. Une étude sur l'ensoleillement et les ombres projetées par les futures maisons a été réalisée par un architecte spécialisé et celle-ci démontre que l'impact ne sera pas plus important qu'il ne l'est actuellement.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Après cette très bonne présentation du projet, les commissaires sont appelés à poser des questions. A l'un des commissaires, il est répondu que la façade la plus haute fait 6,5 mètres, que les propriétaires de la parcelle ont mis au point une journée « porte ouverte » pour le voisinage permettant de tenir compte des desiderata des voisins, et que la seule remarque de ceux-ci concernait l'ombre portée par les nouvelles maisons, ce à quoi l'étude a répondu par la suite. Il est aussi répondu que le projet comporte six places visiteurs pour les quatre maisons.

Une question concerne la végétation existante. Il est répondu que quatre arbres vont être abattus et seront remplacés par cinq arbres et que les haies seront maintenues. Au même commissaire, il est répondu que les maisons seront au standard Minergie, auront 200 m2 de surface brute de plancher, qu'il y aura 3 chambres à l'étage, que des panneaux thermiques et un système de géothermie seront installés.

Concernant la gestion des déchets, il est précisé qu'il est prévu deux zones pour les containers afin d'avoir une gestion adéquate.

Un commissaire s'inquiète de l'accessibilité au parking du bas et au fait que selon lui le chemin Pierre-Longue est en cul-de-sac. Il lui est répondu que cela n'est pas le cas et que la famille qui est propriétaire de la parcelle du dessous et qui a vendu la parcelle qui nous concerne, utilise le chemin qui est dorénavant en copropriété.

M. GUERITEY, responsable du service des travaux et constructions de la Ville de Lancy, relève que les promoteurs ont pris contact avec les autorités lancéennes relativement tôt, ce qui a permis d'améliorer le projet.

Après que les promoteurs eurent quitté la salle, certains commissaires prennent la parole en mettant en avant la qualité du projet et sur le fait que les auteurs du projet ont tenu compte de l'intégralité de la liste des critères à observer pour une demande de dérogation.

La dérogation à l'indice du sol sur les parcelles 778, 779, fe22, pour la construction de quatre villas sur le chemin Pierre-Longue est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté par 28 oui, 1 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

M. BONFANTI présente le sujet : un seul divers. Concernant le Plan directeur de quartier des Semaïlles, le magistrat nous annonce qu'une séance a été organisée avec les promoteurs, les propriétaires et les habitants du quartier le mardi 12 juin à 18h00 dans la salle du Conseil municipal. Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire étaient les bienvenus.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

- 7) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 mai 2012 –
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 juin 2012 – Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**
-

a) **Chantiers divers - Boucllement des comptes**
=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'il s'agit de répertorier tous les crédits terminés et de solder les comptes. A chaque fois qu'un crédit d'investissement est actionné, il faut solder le compte lorsque les travaux sont terminés et que les factures sont rentrées. Les crédits dépensés font l'objet d'un message qui est soumis à la commission, même en l'absence de dépassement.

Si ces messages sont globalement bénéficiaires, un certain nombre de crédits font l'objet de dépassements. Chacun de ces crédits affichant un dépassement doit faire l'objet d'un vote au Conseil municipal. A noter que les dépassements sont souvent dus à des difficultés techniques survenues au cours des travaux.

Le magistrat déplore l'absence d'information en amont pour expliquer les dépassements avant qu'ils ne soient soumis à la commission. Il faudra, selon lui, modifier ce suivi financier pour une meilleure maîtrise des dépassements.

Les commissaires passent en revue tous les comptes.

Rénovation de la Garderie du Plateau

La présidente rappelle que le dépassement de Fr. 208'377.-- a déjà été expliqué de façon complète.

L'arrêté est accepté par 10 voix en faveur et une abstention.

Eclairage et aménagement des pourtours du Stade des fraisiers (Fr. 334'336.--)

Le dépassement est de Fr. 334'336.--. Un des éléments du dépassement concerne la fouille existante pour l'alimentation électrique des mâts qui s'est révélée sous-dimensionnée. Un commissaire demande si la fouille a dû être refaite à cause d'une nouvelle norme ou si elle était sous-dimensionnée. M. CORAY lui répond qu'il s'agit des deux éléments.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Terrain multisports au Parc Louis-Bertrand

Une des raisons du dépassement (Fr. 30'297.--) est les vidanges des canalisations, ce à quoi un commissaire demande si celles-ci ne sont pas des travaux d'entretien courant. M. CORAY répond que, suite aux travaux, les canalisations ont du être nettoyées, ce qui n'était pas prévu au départ.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Construction d'un restaurant scolaire à l'école Cérésolle

Le dépassement est de Fr. 73'027.--. Un commissaire estime que certains points lors de la construction auraient pu être réfléchis avant pour éviter des dépassements. La rampe pour

Séance ordinaire du 21 juin 2012

handicapés, la motorisation de certaines fenêtres ou encore la toiture végétalisée en sont trois exemples.

Un commissaire signale que la construction était déjà très coûteuse lors du vote du crédit. Un autre commissaire souhaite savoir si la motorisation des fenêtres est une demande des utilisateurs du restaurant ou une décision du Conseil administratif.

M. CORAY répond qu'il a été décidé d'élever un peu le bâtiment par rapport au niveau du sol, ce qui a nécessité la construction d'une rampe. La toiture végétalisée n'a pas été intégrée dans le prix initial pour des raisons de plus-values dans d'autres postes. M. RENEVEY explique que les fenêtres étant très hautes et nécessitant passablement de force pour être ouvertes, il a été décidé de les motoriser.

Un commissaire trouve navrant que les utilisateurs n'aient pas été mieux associés à la conception du restaurant.

L'arrêté est accepté par 8 voix pour, 2 abstentions et une voix contre.

Réfection du préau de l'école du Bachet

Le dépassement est de Fr. 195'376.--. Un des commissaires observe que, lors de la dernière séance du Conseil municipal, un crédit pour le même genre de travail a été voté, il souhaite ne pas s'attendre au même genre de surprise. M. CORAY lui répond que le dernier crédit voté ne concerne que la surface et pas la structure.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Agrandissement des vestiaires du Stade des fraisiers

Le dépassement est de Fr. 24'842.--. Un commissaire souhaite une explication sur les frais supplémentaires de peinture. M. CORAY explique que les utilisateurs ont constaté le rendu final des rénovations et souhaité un rafraîchissement dans les locaux existants.

Un commissaire s'étonne du dépassement pour les eaux usées, ce à quoi il lui est répondu que le niveau indiqué sur le plan de canalisation était faux.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Agrandissement du bâtiment de l'EVE du Plateau 4

Le dépassement est de Fr. 10'688.--. Un commissaire remarque qu'il y a régulièrement des travaux non prévus, ce à quoi le magistrat répond qu'il est fait en sorte de limiter les coûts autant que faire se peut. Un autre commissaire rappelle que le budget initial pour ce projet était nettement plus important, ce à quoi M. CORAY répond que le budget a été réduit d'environ 30 %.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Désamiantage de la garderie du Plateau

Le dépassement est de Fr. 126'808.--. Le magistrat nous indique que la commission avait déjà reçu un document expliquant la problématique. Un commissaire demande si un expert en amiante n'a pas été mandaté pour réaliser le devis, ce à quoi il lui est répondu qu'une analyse simple a été réalisée, mais lors des travaux, de l'amiante a été découvert dans les crépis et ailleurs, ce qui a nécessité plus de travaux. Le commissaire remet en question la qualification de l'expert, ce à quoi un autre commissaire répond qu'il peut toujours y avoir des surprises lors de désamiantage.

L'expert a réalisé l'expertise de tous les autres bâtiments de la commune et cela n'a pas posé de problèmes. M. RENEVEY relève que les bâtiments ont souvent des extensions construites à des périodes différentes, ce qui rend l'expertise plus difficile.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 21 juin 2012*Dépôt de la voirie du Petit-Lancy, transformation des vestiaires*

Le dépassement est de Fr. 185'562.--. Un commissaire indique qu'il s'opposera à ce dépassement dans la mesure où il était contre certains aménagements aberrants. L'arrêté est accepté par 9 voix pour, une abstention, et une voix contre.

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif relève qu'au minimum deux fois par année, la Commission se prononce sur le bouclage des crédits d'engagement. Il rappelle que les crédits d'investissement votés par le Conseil municipal comprennent toujours une part d'estimation. Souvent, une différence est constatée entre le crédit d'investissement et le décompte.

Comme les années précédentes, ces crédits d'investissement donnent au total un non-dépensé, il n'empêche qu'un certain nombre d'entre eux font l'objet de dépassements conséquents. Ces dépassements s'expliquent par le fait qu'il y a toujours des impondérables.

Cette fois, quelques dysfonctionnements ont eu lieu dans la chaîne de communication. En effet, le Conseiller administratif en charge du dicastère des travaux a appris un peu tardivement certains dépassements, le Conseil municipal également. M. le Conseiller administratif a donc demandé au service des travaux de réfléchir à un nouveau suivi, notamment financier, des chantiers pour éviter de se retrouver dans le même cas de figure.

Le Président propose de passer en revue chacun des 21 crédits d'engagement et d'ouvrir les débats sur les points ayant un dépassement.

De manière générale, les débats ont porté sur le manque d'anticipation, sur des réserves éventuelles lors de rénovation non prévues, ainsi que sur le suivi des chantiers par le service des travaux et le choix de certaines entreprises, vu les « surprises » lors des travaux.

Garderie du Plateau, rénovation

L'arrêté est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Stade des Fraisiers, éclairage et aménagement des pourtours

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Parc Louis-Bertrand, terrain multisports

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Ecole Cérésolle, construction d'un restaurant scolaire

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Ecole du Bachet, réfection du préau

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Stade des Fraisiers, agrandissement des vestiaires

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Garderie du Plateau, agrandissement

L'arrêté est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Garderie du Plateau, désamiantage

L'arrêté est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Dépôt voirie du Petit-Lancy, transformation des vestiaires

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Pour terminer, le Président relève que sur le total des crédits votés (Fr. 35,5 millions), le non-dépensé correspond à 1% (Fr. 308'500.--).

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera ces arrêtés. Nous tenons quand même à souligner la remarque du Conseiller administratif en charge des travaux pour mettre en place un suivi un peu plus efficient, portant ses effets sur les prochains travaux. Nous demandons d'être attentif à tout cela.

Nous demandons aussi que soit étudiée la possibilité de responsabilité des différents mandataires pour des erreurs qui ont été effectuées par eux-mêmes et ayant causé quelques dépassements, qui de mon point de vue pourraient échoir aux mandataires et non à la commune au niveau d'un travail qui a été mal fait.

M. BONFANTI : pour rebondir sur ce qu'a dit M. ANNEN, la difficulté qu'on aura si l'on reporte le risque sur l'entreprise, c'est que peu d'entreprises vont vouloir essayer de prendre des mandats de la Commune par peur de subir des risques en ayant des problèmes avec la Commune.

Donc, on va se retrouver avec de très grandes entreprises qui pourront se permettre de postuler pour des marchés publics et d'autres qui n'oseront pas le faire par peur de subir ce risque. On va se retrouver avec très peu d'entreprises, sans pouvoir faire fonctionner les entreprises locales ou les entreprises de la commune.

Mme FLOREY BARDET : effectivement, pour certains dossiers qui sont en dépassement, il y a des choses qui ne sont pas prévisibles - s'il y a un mur à casser, on ne sait jamais ce qu'on peut trouver derrière. Toutefois, il y a des dépassements qui sont un peu laissés aller, comme les peintures, les sols, etc. des choses qui sont vraiment banales. Maintenant, il a été demandé par un commissaire qu'il y ait par la suite quand même une étude un peu plus poussée de certains projets et dossiers.

Concernant ces dépassements, l'UDC s'abstiendra.

Mme CASUTT : dans l'ensemble, nous allons accepter ces dépassements. Dans la plupart des cas, nous avons quand même été tenus au courant. En ce qui concerne le désamiantage, même si l'étude avait été plus poussée au départ, on aurait quand même dû le faire. Cela n'aurait rien changé au prix final des travaux.

C'est clair que quand il manque de la peinture ou que des études sont mal faites, on pourrait envisager de demander des compensations.

M. GOLAY : nous allons passer au vote.

Mme CASUTT : j'ai une proposition, on peut voter globalement les arrêtés ou faut-il les voter un par un ?

M. GOLAY : nous avons l'obligation de voter chaque arrêté séparément. Je vais lire chaque intitulé :

« (...) crédit de construction pour les travaux de rafraîchissement des façades, de la véranda et changement des doubles fenêtres existantes du bâtiment de la Garderie du Plateau ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 21 juin 2012

« (...) crédit d'investissement pour des travaux de désamiantage des crépis extérieurs des façades et des joints des vitrages de la Garderie du Plateau ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit de construction pour le réaménagement des vestiaires du dépôt de la voirie du Petit-Lancy ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit de construction pour la création d'un éclairage pour le stade en gazon naturel et aménagement des pourtours du stade des Fraisiers ».

L'arrêté est accepté par 26 oui, 3 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit de construction pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Cérésole ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit de construction pour la création d'un vestiaire féminin et réaménagement de l'espace à disposition au stade des Fraisiers ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit d'investissement pour la création d'espaces de stockage et de rangement supplémentaires à l'EVE du Plateau ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

« (...) crédit d'investissement pour la construction d'un terrain multisports au parc Louis-Bertrand ».

L'arrêté est accepté par 27 oui, 2 abstentions (voir annexe).

b) Quartier de la Chapelle - Aménagements extérieurs - Crédit d'étude (Fr. 133'000.--)
=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. DUBOIS explique aux commissaires que la demande de crédit servira à finaliser les projets et avant-projets qui ont été payés par les promoteurs et à réaliser une soumission respectant les normes AIMP dans la mesure où l'ensemble des aménagements est de l'ordre de trois millions de francs. Si ce crédit d'étude est accepté, un crédit d'investissement sera présenté courant février 2013. A noter que ces deux crédits vont être équilibrés par les rentrées financières de Fr. 3,1 millions des taxes d'équipements que les promoteurs vont verser pour la réalisation des bâtiments de ce quartier. Le crédit d'étude s'élève à Fr. 133'000.--.

A la question d'un commissaire, M. DUBOIS répond que l'architecte-urbaniste et l'architecte-paysagiste ont été choisis par les promoteurs tout au début du projet.

Un commissaire souhaite savoir si le quartier va être traité en zone 20 km/h (zone de rencontre), à quoi M. DUBOIS répond qu'une demande à la Direction générale de la mobilité a été faite en ce sens pour le chemin de Compostelle.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

A une question d'un commissaire, il est répondu qu'il y a deux promoteurs pour les bâtiments et que le tout est géré par un autre promoteur. De plus, la mise en soumission ne sera faite que pour les travaux qui sont propres à la Ville de Lancy.

M. DUBOIS nous informe que la Commune a économisé Fr. 800'000.-- grâce aux promoteurs.

Un commissaire informe qu'il s'opposera à ce crédit d'étude car il aurait souhaité que les promoteurs se déterminent sur des architectes-paysagistes et urbanistes de Genève et non d'ailleurs car il y en a assez sur le canton.

A une question d'un commissaire, il est répondu que les promoteurs ont adressé une demande à 34 entreprises et qu'ils ont effectué leur choix parmi celles-ci.

Le crédit d'étude est accepté par 9 voix pour, une abstention et une voix contre.

M. MARTIGNANO présente le sujet : le Conseiller administratif indique qu'un montant de Fr. 80'000.-- était prévu dans le budget de fonctionnement 2012. Le crédit dépassant finalement Fr. 100'000.--, il devient un crédit d'investissement, raison pour laquelle il passe devant la Commission des finances.

Ce crédit d'étude est en lien avec les promoteurs quant à l'aménagement des surfaces dévolues à la commune et ceci dans le but d'avoir une unité harmonieuse de l'aménagement de ce futur quartier.

L'arrêté est accepté à l'unanimité

M. FONTAINE : le commissaire qui s'oppose au crédit d'étude, c'est moi. Je vais vous exposer mon point de vue sur ce sujet et celui de mon groupe.

Notre groupe demande le renvoi en commission de ce dossier car on ne nous a présenté, lors de cette commission, qu'une seule option, qu'un seul choix, celui de prendre les mandataires que nous proposaient les promoteurs.

En général, quand on achète quelque chose, on demande deux ou trois devis. Si on veut acheter un lave-vaisselle, on va voir à droite, à gauche, même si la meilleure occasion est placardée ; je pense que l'on va tous comparer les prix. Là, rien. Les promoteurs nous présentent les architectes, on ne discute de rien, on doit choisir cela sans aucune autre option. Personnellement, je trouve cela aberrant.

Pour étayer mes propos, l'architecte-paysagiste vient de Lausanne. Vous imaginez qu'aujourd'hui on est au crédit d'étude pour savoir ce que l'on va réaliser, cet architecte vient de Lausanne. Le jour où cette étude sera acceptée et qu'il faudra réaliser ces travaux, il va devoir venir suivre ce chantier régulièrement, une fois par semaine, une fois par mois. Pour mes amis Verts, je pense que de faire venir quelqu'un une fois par semaine ou une fois par mois de Lausanne pour faire un suivi de chantier, alors qu'à Genève à 20 km au plus de l'endroit des travaux, on trouve des gens sûrement qualifiés à la même hauteur et sûrement pas plus chers. Déjà, pour cela j'ai de la peine à pouvoir accepter ce crédit.

C'est la même chose par rapport à mes amis socialistes. Aujourd'hui, on parle tous les jours dans les journaux d'une grosse société, que l'on veut protéger l'emploi à Genève, aider les gens qui sont en train de se faire licencier. Là on vote pour du travail pour des gens de Lausanne. Si vous êtes d'accord avec cela, je pense qu'on ne peut pas avoir deux discours, soit

Séance ordinaire du 21 juin 2012

on protège les gens qui travaillent à Genève, les PME installées à Genève, soit cela nous est égal, et on prend le premier venu, parce que quelqu'un nous l'a présenté.

Pour ces raisons, j'aimerais que l'on renvoie cela en commission, pour que le service des travaux nous propose une autre variante. Et si la variante que l'on nous propose aujourd'hui est la meilleure, je serai le premier à l'accepter. Mais là, on ne nous propose pas de choix. On nous dit : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, le promoteur a déjà mandaté quelqu'un, il nous a fait économiser x milliers de francs sur une opération autre que celle dont on parle aujourd'hui, donc on n'a qu'un seul choix, c'est d'accepter ce crédit d'étude.

Pour ces raisons, j'aimerais que l'on renvoie cela en commission. Autrement, notre groupe s'opposera à ce crédit.

M. FAVRE : on va redire ce que l'on a déjà dit en commission. Il faut absolument voter ce crédit pour que les choses avancent. Cela fait plus de 20 ans que l'on parle de construire la Chapelle-Les Sciers, il faut que cela avance.

Vous parlez de promoteurs, le promoteur c'est l'Hospice général, ce sont des gens qui font un gros travail social, ce sont des immeubles destinés à la population. Depuis le temps qu'on attend.

On discute pour Fr. 50'000.-- pour un architecte-paysagiste pour un crédit d'étude, quand on voit les millions qui sont adjugés à des entreprises du Canton de Vaud, ou de France voisine pour le chantier du CEVA. Là, on vient nous faire des théories pour Fr. 50'000.—pour un bureau qui viendra une fois par semaine à Genève pour le suivi de chantier, peut-être même qu'il viendra en train.

Là, je crois que c'est un blocage et c'est visiblement dirigé contre le fameux promoteur LAVIZZARI, pour ne pas le nommer, cela ne tient pas la route. Il faut trouver autre chose. Je rappelle qu'il paie plus que la moitié. Cela fait des années que ces gens travaillent et investissent pour que ces logements se réalisent. S'il faut tout bloquer, tout arrêter, renvoyer à une commission qui aura lieu au mois de septembre et revoter au mois d'octobre, qu'on se tourne les pouces et que le chantier soit arrêté. Je vous signale que le premier chantier à faire, c'est le terrassement, les garages et ensuite les immeubles.

On a attendu 8 ans cette autorisation de construire, cela fait plus de 20 ans qu'on parle de ces problèmes à la Chapelle-Les Sciers. Il ne faut pas avoir deux discours. Alors d'accord, on ne construit plus, on laisse des champs, on arrête tout et dans 20 ou 30 ans nos enfants et petits-enfants nous le reprocheront.

Il faut mettre les choses à plat et faire des choix de développement de société. Si on ne veut pas de développement de société, personnellement à mon âge, c'est un peu égal, mais je pense à mes enfants et mes petits-enfants.

Je comprends que vous ayez envie que les marchés soient ouverts, mais vis-à-vis de ces gens qui se sont investis, ce n'est pas correct. Ce même promoteur, s'il n'avait pas été là, ce qui s'est réalisé à Lancy-Square, il y a la caserne des pompiers, la banque, il y a une régie, il y a l'immeuble de l'administration cantonale, il y a des logements qui sont construits, c'est grâce à ce promoteur. Donc je vous en prie ne faites pas un battage autour, j'encourage au maximum à voter oui pour que ce dossier avance.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Mme CASUTT : c'était pour aller dans le même sens. Il y a des promoteurs qui ont fait eux une recherche de personnes, ils n'ont pas pris le premier qui passait sans faire une comparaison de prix. Nous, nous ne sommes pas directement constructeurs. Ce n'est pas parce que l'architecte-paysagiste est vaudois qu'on ne peut pas prendre des entreprises sur Genève pour faire les travaux. De toute façon, ces travaux seront soumis à l'AIMP. On n'aura pas tout le temps le choix des personnes qui vont pouvoir venir, donc autant que ce soit des personnes du canton de Vaud qui viennent quand même travailler avec des entreprises genevoises que des gens qui viennent de l'autre côté de la frontière.

M. BONFANTI : je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'ajouterai que les promoteurs ont eu un panel d'entreprises qui ont postulé pour ce mandat, on a quand même choisi l'entreprise. On peut penser que l'entreprise qui a été choisie est la plus efficace, la plus efficiente, il y a aussi une question de coût, une question d'efficacité.

J'ajouterai aussi qu'on ne prenne pas les entreprises genevoises, cela crée du chômage, mais si on ne prend pas une entreprise lausannoise, cela crée du chômage aussi à Lausanne, un chômeur genevois ou un chômeur lausannois, pour moi c'est la même chose. Il n'y a pas de différence.

M. ANNEN : je soutiendrai ce que vient de dire M. FAVRE, il faut avancer. C'est vrai que le pragmatisme du MCG, on pourrait regarder à St-Julien, parce qu'à St-Julien ils sont nettement moins chers. Il y a aussi des gens qui travaillent bien. Je pense qu'à un moment le pragmatisme peut être celui de l'efficacité, si l'on veut avancer là-dedans, c'est clair qu'on peut faire des blocages, en ce moment il y a des blocages qui se font partout. On va même mettre en doute le comptage des votes quand un magistrat gagne dans sa commune, c'est peut-être dû à des problèmes de mauvaise foi. Je pense qu'il faut aller de l'avant et nous soutiendrons ce crédit d'étude pour faire avancer, les raisons en reviennent en partie à la crise du logement.

M. FONTAINE : j'aimerais répondre à M. FAVRE. Je n'ai absolument rien contre M. LAVIZZARI, absolument rien. La chose qui me dérange ici, c'est qu'on n'a pas le choix. On doit prendre M. LAVIZZARI qui représente un propriétaire social. C'est super. Je n'ai rien contre. Moi, je veux juste avoir le choix. Là, on ne nous a pas présenté de choix, on nous a dit qu'il fallait prendre celui-là et c'est cela qui me dérange.

Par rapport au délai, c'est écrit dans le message, ces études doivent se faire à partir de mi- ou fin septembre. Là on est au mois de juin. Je ne pense pas que si c'est reporté une fois, cela va changer quoi que ce soit. On nous a présenté les plans, ils sont déjà là. Je ne pense pas que cela va changer quoi que ce soit au terrassement et tout ce qui a déjà démarré et ce qui va démarrer pendant l'été. On parle de peaufinage des chemins d'accès autour de ces immeubles, de la coulée verte et des chemins qui sont autour. C'est faux de dire que si l'on renvoie en commission, cela va bloquer le chantier. Je ne peux pas être d'accord avec vous, M. FAVRE, c'est un faux discours.

Ce qui me dérange vraiment, c'est qu'on n'ait pas le choix, on nous impose un groupe d'architectes sans même avoir comparé. C'est pour cela que je trouve que c'est inadmissible.

M. MARTIGNANO : on ne va pas refaire l'historique de tout ce qui a été dit. Je peux comprendre la position de mon collègue du MCG par rapport à ce choix. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans le rapport de la Commission des finances, c'est quand même un architecte-paysagiste qui a été mandaté par les promoteurs et que la commune a choisi, parce que ceci est un ensemble. Il sait pertinemment que mettre deux architectes ensemble et un paysagiste, il va y avoir des différences de vue et des augmentations de coût.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Moi, ce que je ne peux pas entendre, c'est que l'on mette en opposition une entreprise genevoise et une entreprise vaudoise. Si une entreprise venait de je ne sais où, je pourrais encore comprendre, mais là c'est quand même de la main d'œuvre et une entreprise suisse et je ne vois pas en quoi cela dérange.

M. RENEVEY : je sais que le MCG aime bien les préférences cantonales, voire les préférences communales. J'aimerais dire ici que c'est une entité publique qui a fait son travail. Comme cela a été relevé, un certain nombre d'appels d'offres ont été faits. C'est suite à ces appels d'offres que l'Hospice général a retenu les mandataires pour faire ce travail, donc le choix a bien eu lieu. Il a eu lieu en amont, mais il a quand même eu lieu. Les choses ont été faites dans les normes. Le législatif a voulu un marché ouvert, c'est effectivement un marché ouvert, on peut travailler effectivement avec des Vaudois. Je ne sais pas si c'est extrêmement dommageable de travailler avec des Vaudois pour certains, mais en tout cas c'est une réalité.

Je vous rappelle aussi qu'il y a à peu près un quart de la surface totale, les trois-quarts appartiennent à des privés et si l'on veut avoir une unité architecturale pour ces aménagements paysagers, il faut aller de l'avant et que l'on pilote ce dossier. C'est ce que l'on fait avec ces travaux.

Et comme cela a été dit, si nous devons, nous, reprendre des mandataires pour faire le même travail déjà réalisé, d'une part c'est un doublon, d'autre part c'est quelque chose qui coûtera plus cher et nous estimons que c'est tout à fait contre-productif. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose de voter cet arrêté.

M. GOLAY : M. FONTAINE, vous avez proposé un renvoi en commission. Maintenez-vous votre proposition et si oui laquelle ?

M. FONTAINE : je pense qu'elle est inutile, je ne vais pas la maintenir, on va voter. Je m'abstiendrai lors du vote.

L'arrêté 7b) est accepté par 21 oui, 1 non, 7 abstentions (voir annexe).

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS – Séance du 31 mai 2012 –
Rapporteur : M. Damien BONFANTI**

a) Présentation des travaux du CEVA par M. André ROULIER, CFF - Infrastructure CEVA
=====ä=====

M. BONFANTI présente le sujet : les membres de la commission reçoivent M. ROULIER, travaillant pour CFF - Infrastructure CEVA (chef du projet du Lot 2, qui comprend l'ensemble des travaux depuis la gare Cornavin jusqu'à la traversée de la Praille) et M. RUDAZ.

Le magistrat en charge des travaux et constructions, M. RENEVEY, rappelle qu'une gare et qu'une halte seront construites dans notre ville.

M. ROULIER nous indique qu'il ne présentera que l'ensemble des travaux sur le Lot 2.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Travaux réalisés

Un aménagement, le « tourner à gauche », permettant aux camions de rentrer sous le site de la Praille en venant du carrefour de l'Etoile, a été mis en place. Dès la mise en exploitation du bâtiment de la formation au Pont-Rouge, une nouvelle phase se déroulera permettant au trafic du CEVA de se dérouler en parallèle avec le trafic des véhicules privés. Le démontage d'une partie des voies existantes a été réalisé pour ouvrir un accès sécurisé au Lot 3. Les cabanons au sud de la Praille ont dû être désamiantés et démolis.

Travaux en cours

M. ROULIER présente la construction de la paroi clouée pour le soutènement provisoire du talus. Il s'agit de travaux préparatoires. M. ROULIER annonce que de l'arsenic est présent dans le sol, ce qui oblige les ouvriers à porter des masques et des combinaisons de protection. Néanmoins, cela ne présente pas de danger pour la population alentour.

Un commissaire souhaite savoir si les CFF ont pris des mesures pour informer les personnes qui avaient de petits jardins à ces emplacements, ce à quoi il lui est répondu que l'arsenic se trouve de 20 à 30 cm sous terre et qu'aucune mesure n'a été prise pour informer les jardiniers en herbe.

Tout au sud de la Praille, les travaux pour le lot 23.11 ont commencé.

Travaux futurs

La suite des travaux du Lot 2 se déroulera dans une année dans différents secteurs : la bifurcation de Lancy-Bâtie et la gare de Lancy-Pont-Rouge :

Bifurcation Lancy-Bâtie

Pour ce secteur, il est annoncé la construction d'un mur en bordure de la ligne de tram. Les travaux se feront surtout au niveau de la voie. De nouvelles voies seront réalisées à l'entrée de la Praille.

Gare de Lancy-Pont-Rouge

Pour ce secteur, il est rappelé que la gare CFF du Pont-Rouge est un projet immobilier et que celle-ci serait entourée d'un secteur d'activité et de logements prévu entre l'Etoile et les voies de la Praille. La gare CFF sera dotée de panneaux vitrés typiques des gares du CEVA. Le passage intérieur actuel sera remplacé par un nouveau passage. Le quai fera 320 mètres de long. Notre magistrat rajoute que la gare permet d'accéder à tout le réseau ferroviaire ce qui n'est pas le cas d'une halte.

A une question sur l'aménagement de la gare, M. ROULIER répond que la partie entre les deux passages inférieurs sera vide. La voie en direction d'Annemasse est posée sur un pont, ce qui signifie que tout l'espace en dessous est vide. Les travaux de la gare devraient débuter en automne 2013. Pour le gros-œuvre, il faut compter deux ans et environ une année pour le second œuvre. La mise en service de la gare est prévue vers fin 2016.

Il n'y aura pas de panneaux solaires pour répondre à la question d'un commissaire et aucun nouvel aménagement n'est prévu pour l'actuelle gare de Lancy-Pont-Rouge malgré l'augmentation de la fréquentation.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Aux questions de savoir à quoi seront dévolus les sous-sols de la nouvelle gare et où passeront les camions pour les travaux du Lot 3, il est répondu qu'une surface des sous-sols est réservée à un local commercial.

Pour les camions, ils auront l'obligation de tourner à droite et de se rendre vers l'Etoile avant d'emprunter l'autoroute. M. ROULIER ajoute qu'une station de vélos sera située dans le parking souterrain. Une demande a été adressée à la commune pour pouvoir utiliser de manière occasionnelle la rampe qui débouche à l'avenue Eugène-Lance.

Transport des matériaux

Un commissaire souhaite savoir pour quelles raisons le transport n'est pas effectué sur rail dans la mesure où le transport par camions est polluant. Il lui est répondu que le transport des matériaux du tunnel aurait été logique mais pas pour ceux provenant des Eaux-Vives ou de Champel. Le même commissaire demande ce qui a fait pencher la balance pour le transport par camions. M. ROULIER lui répond que la solution du rail rallongerait la durée des travaux par deux ou par trois. Il pense que le coût est certainement un critère important.

Un commissaire souhaite savoir où vont être déplacés les déblais des excavations. Ce à quoi il lui est répondu que c'est avant tout le problème des entreprises mandatées. M. ROULIER nous informe que des discussions sont en cours à ce sujet.

Discussion sur les transports de matériaux

Après que MM. ROULIER et RUDAZ eurent quitté la salle, une discussion s'engage à nouveau sur les transports de matériaux.

Un commissaire trouve que l'organisation du CEVA se dédouane un peu vite sur la question du transport des déblais. Il souhaite savoir si la commune peut faire pression sur cet élément. Un autre commissaire rappelle que la question du transport avait déjà été soulevée et que celui par train semblait beaucoup plus rationnel. Un commissaire s'inquiète que les camions puissent emprunter la sortie de la rampe qui donne directement sur l'avenue Eugène-Lance dans la mesure où le trafic à certaines heures est très dense. Un commissaire a constaté que des containers vides ont été installés sur la route d'accès pour les travaux pour créer des chicanes et donc ralentir les camions. Ceux-ci constituent donc un danger.

Un commissaire s'inquiète de la communication entre les responsables du projet CEVA et notre ville. Le magistrat lui répond que, pour l'instant, l'information n'est pas optimale en comparaison à d'autres projets d'envergure. Il faudra rester attentif notamment au niveau des nuisances. M. RENEVEY répond que la rampe sera utilisée très ponctuellement et que des heures d'utilisation devront être définies.

Un commissaire propose d'écrire une résolution pour demander au Conseil d'Etat de faire pression sur les CFF pour que les transports de matériaux sur Lancy s'effectuent sur rail et non sur camion. Cette résolution servira au moins à véhiculer l'information du fait que l'Etat tient peu compte du développement durable et se focalise surtout sur les coûts.

Plusieurs commissaires suggèrent de recevoir un spécialiste pour renseigner les membres de la commission avant de lancer une résolution. Le magistrat estime intéressant le fait d'organiser une rencontre avec une personne qui soit plus au fait de cette problématique. Un commissaire soulève le problème du délai pour inviter un spécialiste.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Un commissaire rappelle que cette résolution aurait pour objectif de se faire entendre et de signaler l'opposition de la commune sur le fait que les transports de matériaux se fassent par camions.

La proposition consistant à rédiger une résolution demandant que les transports de matériaux s'effectuent sur rail et non sur route est acceptée par 8 voix et 3 abstentions.

Cette résolution sera écrite par un commissaire et envoyée aux membres de la Commission des travaux et constructions dans les plus brefs délais.

b) Utilisation des infrastructures ferroviaires pour le transport des matériaux extraits de la construction des tunnels de la liaison CEVA

=====

M. GOLAY : nous sommes saisis d'une résolution. Vous en avez tous pris connaissance (cf. texte ci-dessous).

Vu la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) entrée en vigueur le 19 mai 2011 ;

Vu que la Ville de Lancy est signataire de la Charte d'Aalborg des Villes européennes pour la durabilité ;

Vu la présentation, lors de la séance de la Commission des travaux et constructions le 31 mai 2012, des travaux effectués par l'Etat en vue de la réalisation du CEVA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE :

Au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre afin que les entreprises mandatées par celui-ci utilisent les infrastructures ferroviaires à disposition pour le transport et l'évacuation des matériaux extraits lors de la construction des tunnels du CEVA.

Pour la Commission des travaux et constructions, Damien Bonfanti.

Mme CASUTT : en tant que Présidente de la Commission des travaux et comme j'ai soutenu l'idée de la résolution lors de la commission, je devrais soutenir celle-ci.

Néanmoins après avoir eu certains détails, apparemment cette problématique avait déjà été soulevée et les réponses ont été données précédemment, je ne pourrai pas soutenir la résolution car elle pourrait péjorer la réalisation du CEVA.

Ce Conseil a toujours soutenu ce projet et il faut qu'il aboutisse au mieux et au plus vite.

Je vous propose donc de retirer cette résolution.

M. FAVRE : en ce qui concerne notre groupe, nous avons soutenu cette résolution en commission, mais nous allons la refuser.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Je vais répondre de trois manières. Je dirai qu'au niveau information, effectivement, une séance a eu lieu en 2006 - peu de commissaires sont encore présents malheureusement - où toutes les informations qui ont été demandées lors de cette commission figurent dans un rapport. Je souhaiterais que ce rapport soit distribué à tous les membres de ce Conseil.

La question de l'évacuation des déchets avait été clairement posée, les 200'000 m³ extraits des tunnels représentaient un surcoût de Fr. 6 millions. Nous avons demandé que toutes mesures soient prises pour que ces déchets soient véhiculés par chemin de fer. On nous a répondu que le coût était de Fr. 6 millions, qu'ils n'entreraient pas en matière. Suite à cela, les soumissions ont été établies et les travaux ont été adjugés sous forme d'AIMP. Il y a eu un vote populaire, si nous n'étions pas d'accord avec ce mode d'évacuation par camion, on pouvait voter non comme certains l'ont fait. Ici, on a voté oui, donc il n'est pas question de revenir en arrière. Techniquement, les travaux ont été adjugés pour plus de Fr. 600 millions à une entreprise avec un cahier des charges qui prévoit d'évacuer leurs déchets par camion. Je ne vois pas comment le Conseil d'Etat, sur demande du Conseil municipal de Lancy, va revenir en arrière et évacuer les déchets par les trains. Là, je crois qu'on est dans l'utopie la plus totale.

Par contre, demander à quelqu'un de venir à la Commission pour réexpliquer tout cela et faire part, comme certains le souhaitent, de leur désapprobation sur ce procédé, volontiers mais demander au Conseil d'Etat de revenir sur les adjudications qui ont été faites, il y a eu assez de problèmes avec des adjudications d'entreprises françaises entre autres. Là on est en plein rêve, on oublie.

Je vous rappelle qu'une grande majorité de ce Conseil a voté oui au CEVA, donc on veut aller de l'avant. On ne veut pas montrer un signe ou quoi que ce soit de la moindre opposition.

Ensuite, politiquement, que le MCG qui a fait une campagne contre le CEVA ok, ils sont en conformité, mais que les Verts, alors que l'artisan de ce CEVA, M. CRAMER, l'a défendu, viennent maintenant dire : M. CRAMER vous avez fait faux en choisissant les évacuations par camion et pas par train, je suis stupéfait.

M. ANNEN : au vu des informations qui nous sont parvenues entre la commission et cette séance, nous soutiendrons la demande de Mme CASUTT, soit de retirer cette résolution. De même, de pouvoir avoir accès à ce rapport dont M. FAVRE parlait. Et si cette résolution est néanmoins votée, nous la refuserons également.

M. PERRENOUD : en tant que Président de la Commission de l'environnement et du développement durable, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à voter cette résolution. Pourquoi voter cette résolution ? Je ne vais pas rentrer dans le détail du CEVA mais dans le détail des camions.

Les camions, sur la Ville de Lancy, sont un éternel fléau. Cette résolution pourrait éventuellement nous aider à respirer. Vous avez entendu ces derniers jours que nous atteignons tous les jours, avec la période estivale, les seuils limites de respiration.

Revenir en arrière sur le texte de 2006, c'est tout à fait possible car depuis cette date, les entreprises ont créé des trous. Il y a un trou qui existe pour accueillir cette grave qui sera sortie des tunnels, le trou est profond de 50 mètres et représente en superficie un peu tous les terrains de football réunis de la commune de Lancy. Donc la place y est. L'entreprise est prête à faire un effort, à s'investir et à se raccorder au rail. Donc tous les éléments pour le rail sont viables et l'on peut voter en allant dans ce sens.

Pour continuer, j'espère que vous allez quand même accepter cette résolution, parce que cela ne va pas retarder les travaux. On peut éventuellement retarder un peu les travaux au niveau

Séance ordinaire du 21 juin 2012

de la sortie, de l'extraction des matériaux, mais vous avez peut-être vu que le prochain chantier des TPG aura un tapis roulant pour sortir ses gravats. Donc les gravats par tapis roulant, c'est aussi possible et cela ne retardera pas la mise en place du CEVA.

Par contre, Monsieur le Président, je m'abstiendrai lors du vote car mon employeur a une part très importante dans ce projet, que ce soit direct ou indirect, je ne participerai pas au vote, je m'abstiendrai.

Mme FLOREY BARDET : pour ma part, j'ai été informée de ce rapport, donc je confirme les dires de M. FAVRE. En ce qui concerne l'évacuation des déchets, tout a déjà été prévu. Je voterai non à cette résolution pour la simple et bonne raison qu'elle n'a pas lieu d'être.

M. MANCINO : je vais rejoindre M. FAVRE dans son explication. Je n'étais pas là en 2006, merci de nous rappeler l'historique de ce projet CEVA. Il me semble que le Conseiller administratif, M. RENEVEY, nous a expliqué que les gravats allaient aller sur le canton de Genève, à différents endroits, et je me demande comment on va aboutir avec des trains qui vont aller dans différentes communes du canton, peut-être avec un réseau ferroviaire inconnu aujourd'hui.

Ce qui a été dit aussi par le rapporteur, c'est qu'on ne connaît pas vraiment l'économie qu'il y aurait à travers le transbordement de ces gravats par le rail. Donc, on part un peu avec une inconnue, c'est une question de principe, mais au niveau du coût on ne connaît pas encore la réalité.

La question de rencontrer un spécialiste, c'est vrai on l'a évoquée et je trouverai tout à fait intéressant qu'un spécialiste puisse revenir nous parler de cette question. En l'état, on n'a pas assez d'information sur l'efficacité, l'efficience, les coûts et aussi la question du développement durable sur ces différents choix.

J'ai l'impression qu'on arrive avec cette résolution avec un train de retard et le groupe socialiste votera non à cette résolution et invite également à la retirer si c'est possible.

M. BONFANTI : je m'adresse à vous personnellement à partir du moment où on a laissé la liberté de vote chez les Verts, car il y avait une dissension à ce niveau-là.

C'est avant tout symboliquement que j'ai lancé cette idée de résolution dans la mesure où cela fait quelques années que l'on pose la question à l'Etat de savoir comment ces excavations vont être transportées, et qu'on n'a jamais été capable de nous répondre sérieusement. Chaque fois, on tourne autour du pot, en commission on tourne autour du pot. On nous explique que cela regarde les entreprises. C'est cela qui me dérange en fait. On aurait pu nous le dire depuis 2006 pratiquement, en tout cas depuis 2010, car on m'a dit il y a quelque temps que les contrats avaient été signés il y a deux ans.

M. RENEVEY a donné une information qui me convainc, M. FAVRE également. Je crois qu'on ne peut pas dire ici que je suis contre le CEVA, je suis même totalement pour, j'ai même tenu plusieurs stands avec les Verts pour qu'on vote cette infrastructure qui est primordiale et fondamentale pour les transports et le réseau routier genevois. Mais il s'agit avant tout de pousser une gueulante pour dire que quand l'Etat vient en commission, qu'on pose des questions, que l'on nous dise clairement que les transports se feront par camions et qu'on nous explique les raisons. On sait qu'il peut y avoir un surcoût de Fr. 6 millions. Je vous rappelle juste que le CEVA, c'est 1 milliard, donc Fr. 6 millions, cela représente 0,6% du projet du CEVA. On sait très bien qu'il va y avoir un surcoût à ce niveau.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Moi, ce qui me dérange là derrière, c'est que l'on se rend bien compte que l'Etat n'ose pas vraiment nous dire la vérité parce que de nombreux camions vont utiliser certains itinéraires de la commune et que cela va augmenter l'insécurité au niveau des transports et au niveau des enfants et des personnes qui seront proches de ces camions. Je vous rappelle qu'il y a une école primaire et une école privée qui se trouvent à l'avenue Eugène-Lance et que les responsables du CEVA ont demandé que les camions passent à proximité de ces écoles. C'est quelque chose qui est déraisonnable.

Ce que je demande, c'est d'accepter cette résolution. On sait très bien que l'Etat va surseoir, qu'il ne va pas l'accepter parce que les contrats sont déjà conclus. Mais c'est pour montrer avant tout qu'on n'est pas d'accord avec ce qui a été fait jusqu'à présent, au niveau des commissions et de l'information qui a été donnée à la commune.

M. FAVRE : j'aimerais rappeler une chose. Vous avez tous entendu parler du projet de la plage à Genève-Plage, projet qui a été voté à l'unanimité par le Grand Conseil. Il était prévu de remblayer avec des graves provenant des tunnels. Le CEVA a avancé, le projet de la plage est bloqué par un groupe qui s'appelle WWF. Ce sont des autogoals mais on ne va pas rallonger.

Toujours est-il que ce sont des éléments de réponse. Il est exclu que l'on donne le moindre signe ou quelle qu'opposition que ce soit au niveau du CEVA. Recevoir quelqu'un pour avoir un supplément d'information, pour leur faire part d'une sensibilité communale par rapport au passage des camions sur notre commune, c'est ce qu'on avait demandé en commission, on marche avec vous, mais envoyer une lettre au Conseil d'Etat pour demander qu'il modifie sa politique d'évacuation des déchets du CEVA, il n'en est pas question.

M. PERRENOUD : deux petites choses. Au niveau des chiffres, les Socialistes ont quand même loupé le train de la comptabilité et les Verts ont des chiffres qui ne sont pas tout à fait exacts.

Je vous rappelle qu'au départ les premiers montants - sans vouloir divulguer des sources qui ne devraient pas l'être, mais les chiffres ont été publiés pour tout le monde - quand les Verts ont fait passer la pilule aux Genevois pour avoir un CEVA, étaient de Fr. 940 millions. Il y avait Fr. 400 millions pour le Canton et Fr. 540 millions pour les CFF. C'était la première étude. Quand on voit qu'on construit, nous la commune, un dixième d'une école et là vous aurez des tunnels avec toute la sécurité que cela comporte pour traverser le canton pour 10 fois plus cher, c'est un peu léger de croire ces prix-là. Maintenant, la dernière étude de faisabilité est à 1,5 milliard.

Comme tout le monde le sait, on a voté au début de ce Conseil les dépassements de crédit. Si c'est géré aussi bien que le mobilier de la Maison de la sécurité, on va arriver vers les Fr. 3 milliards, on est bien d'accord. Au niveau des prix, je crois qu'il faut être prudent, on ne peut pas continuer comme cela.

C'est une question de volonté politique, la possibilité technique existe pour déblayer cela, maintenant c'est une question de coût et de volonté de suivre ou pas ceci.

Je vous rappelle une chose, cette année il y a eu une conférence sur le développement durable en Amérique du sud. Ils ont réussi à fermer une décharge à l'air libre par une volonté politique. Cette conférence a lieu à Genève l'année prochaine, si notre petite commune prend les moyens de faire débarrasser tout cela par les transports ferroviaires et des transports propres, cela pourrait faire la une de la revue environnementale, européenne, voire mondiale.

M. GOLAY : avant de passer la parole à M. RENEVEY, je tiens à saluer la présence dans la tribune de Mme Salima MOYARD MIZRAHI, Députée au Grand Conseil.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. RENEVEY : effectivement, j'avais fait, pendant la séance de Commission des travaux, la proposition de faire venir un spécialiste de l'environnement pour discuter du CEVA. Je pense que la proposition est toujours d'actualité. Maintenant, voter une résolution qui va un peu à l'envers de cette problématique de vouloir favoriser l'arrivée du CEVA me semble un peu dommageable.

En ce qui concerne l'intervention de M. PERRENOUD sur l'environnement et le développement durable, il faut faire attention à ce qu'on met derrière. Mettre les matériaux dans un train, ensuite dans un camion pour aller à Bardonnex ou à Sézegnin, je ne suis pas sûr que ce soit ce qu'il y a de mieux pour l'environnement. Faisons attention à ce qui est le plus lié au développement durable. C'est vrai que si on va loin, le rail est intéressant, mais pour aller à Bardonnex ou à Sézegnin, il ne semble pas que ce soit le cas.

M. PERRENOUD : j'ai parlé de tapis roulant pas de camion ... à l'arrivée, l'entreprise investit pour se relier au rail, donc il n'y a pas de camions au départ et pas de camions à l'arrivée. C'était juste pour préciser cela.

M. BONFANTI : une fois n'est pas coutume M. le Président, vous pourrez dire à M. FAVRE qu'il a fait une erreur. Il n'a jamais été question de remblayer le lac avec les matériaux du CEVA. Ce sont des informations qui ont été publiées dans les médias et il semblerait que cela n'ait jamais été voté au Grand Conseil, cela a été seulement discuté. Il n'y a rien qui a été voté sur cet élément-là, je vous prierai donc de vous renseigner avant de dire de telles bêtises.

M. FONTAINE : pour faire avancer le débat, je vais le retarder... Je propose de surseoir à cette demande et de renvoyer en commission pour recevoir les mandataires.

M. GOLAY : nous allons passer au vote de la résolution.

Mme CASUTT : il y a une demande de soit supprimer la résolution, soit surseoir à celle-ci.

M. GOLAY : c'est M. BONFANTI qui décide s'il veut la supprimer et seul l'auteur peut décider de surseoir.

M. BONFANTI : j'ai été mandaté par la commission pour rédiger cette résolution. J'ai écrit cette résolution mais pour la commission. Donc ce n'est pas à moi de décider de la retirer, c'est à la Présidente, ou à l'ensemble.

M. GOLAY : la proposition de surseoir est-elle retirée ?

Mme CASUTT : la première proposition était de la retirer.

M. MIZRAHI : je pense que soit on renvoie cette résolution en commission, soit on la vote sur le siège. Mais on ne peut pas maintenant décider de la retirer. Je ne vois pas qui serait mandaté pour cela. La commission a décidé de saisir le Conseil municipal de cette résolution, on doit se prononcer soit par le biais d'un renvoi et à ce moment, les commissaires auront l'occasion de prendre connaissance du rapport, et d'entendre un spécialiste qui pourra donner les tenants et les aboutissants. Et on revient sur cette résolution la prochaine fois. C'est une première possibilité.

Si on estime qu'on a suffisamment d'information, on la vote sur le siège.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. GOLAY : en ce qui concerne les deux autres propositions, les maintenez-vous ou préférez-vous d'abord voter le renvoi ?

M. FAVRE : le règlement du Conseil municipal prévoit de voter la proposition la plus éloignée du but de la résolution. La plus éloignée, c'est la proposition de Mme CASUTT, si c'est refusé ce sera le renvoi en commission et ensuite le vote de la résolution.

M. MIZRAHI : où avez-vous vu dans le règlement du Conseil municipal que quand on est saisi d'un objet, on peut voter sur le retrait ? Ceux qui ne veulent pas de cette résolution votent non à cette résolution. On ne va pas multiplier les votes, soit on la renvoie soit on la vote sur le siège. Le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas d'autres possibilités. Excusez-moi, il faut arrêter d'inventer toujours des nouvelles choses.

Mme CASUTT : on la met au vote, si elle est refusée ou retirée, cela revient au même. Mettre au vote le renvoi en commission et la résolution, cela reviendra à la même chose.

M. ANNEN : puisque M. MIZRAHI veut être formaliste, ce sont bien les auteurs de la résolution qui peuvent la retirer. Cette résolution est l'œuvre de la Commission des travaux, Monsieur le Président, je vous propose que les membres de la Commission des travaux votent pour savoir s'ils proposent le retrait de la résolution puisque c'est dans cet acte qu'il va falloir aller pour suivre le règlement.

M. GOLAY : vous avez parfaitement raison M. ANNEN et j'allais aussi le dire, puisqu'il y a plusieurs signataires, ceux qui l'ont acceptée à la Commission des travaux sont les seuls qui peuvent la retirer, voire la surseoir. Donc, soit on la renvoie en commission, soit les auteurs la retirent, soit demandent l'ajournement de cette résolution.

Mme CASUTT, vous êtes la Présidente de la Commission des travaux, soit vous demandez une suspension de séance et vous vous consultez ou si vous ne voulez pas la retirer ici, on la renvoie en commission et vous la retirerez en commission. Je pense que le renvoi en commission est le plus logique, vous pourrez toujours la retirer en commission.

Mme CASUTT : je propose que l'on commence par le vote de la Commission des travaux. En premier lieu, ceux qui ont accepté lors de la Commission des travaux lèvent la main, comme cela on voit qui ils sont...

M. GOLAY : je ne pense pas que l'on puisse voter partiellement un objet. Je vous suggère de la renvoyer à la Commission des travaux et de prendre votre décision à la Commission des travaux.

M. PROGIN : je pense que votre solution n'était pas mauvaise, on peut suspendre la séance durant 5 minutes, il y a une salle de commissions juste à côté. La Commission des travaux y va et revient avec une décision.

M. MIZRAHI : je ne vais pas m'opposer à cela, mais je trouve un peu particulier qu'à chaque fois qu'on va être saisi par une commission d'un objet, si la commission est prise de doute on va devoir faire une réunion de commission pour décider si la commission maintient l'objet dont elle a saisi le Conseil municipal. Soyons sérieux, Mesdames et Messieurs. Soit on vote cette résolution, soit on la renvoie en commission.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. GOLAY : on va voter la proposition de suspension de séance.

La séance est suspendue durant 5 minutes.

M. GOLAY : la Commission des travaux s'est prononcée pour maintenir cette résolution, donc nous allons la voter.

M. MIZRAHI : je maintiens la demande de renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission des travaux et constructions est refusée par 21 non, 7 oui, 1 abstention.

Résolution refusée par 15 non, 10 oui, 4 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. BONFANTI présente le sujet : il y a trois divers.

Un commissaire demande si la Ville participe d'une manière ou d'une autre à l'étude de thermographie qui se fait dans le canton, ce à quoi le magistrat répond que l'Etat a initié cette étude et que les communes et les privés vont y être associés. Un collaborateur du service des travaux est en ce moment formé à la thermographie. Ce projet n'engendre pas de coût supplémentaire au budget de la commune.

Un commissaire demande au Conseil administratif de réprimander un chauffeur de poids lourds qui a réalisé des manœuvres dans le parking de l'Ecole En Sauvy à l'heure où les enfants sortent de l'école.

Un commissaire signale qu'il a été interpellé par des représentants du Centre de loisirs de Marignac qui se disent inquiets à propos des futurs travaux de drainage sur l'esplanade des Palettes et la construction éventuelle sur le côté d'une partie de la maison Rapin.

9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION Séance du 4 juin 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Résolution demandant d'accorder la priorité absolue aux résidents lancéens pour la prise d'emploi dans les services de l'administration communale

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE rappelle le renvoi de cette résolution à la Commission de l'administration et que la priorité territoriale, à compétences égales, est déjà appliquée dans la procédure de recrutement.

Puis, Mme de GARRINI informe les commissaires sur le déroulement précis de ladite procédure, ainsi que sur les statistiques du personnel communal.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

De plus elle confirme le contenu de l'article 2.4 du statut du personnel, dont la dernière phrase stipule : « *A titre et valeurs égales, la préférence est donnée aux fonctionnaires de la Ville de Lancy* ».

Enfin, il s'ensuit une prise de position individuelle des commissaires qui fait ressortir les arguments suivants :

- La forme de la résolution en rebute certains
- Le doublon du règlement et de la résolution
- La confirmation d'une pratique courante et réglementée
- Un signal clair du soutien de la population

Avant le vote, le Conseiller administratif rappelle l'importance première, qui est la corrélation entre la candidature et le profil recherché.

La résolution est refusée à une courte majorité.

M. HAAS : j'aimerais rappeler une chose qui avait déjà été dite ici, c'est qu'avant de définir les critères qui seraient liés à la résidence, à la nationalité ou quoi que ce soit d'autre, c'est bien l'adéquation entre les compétences de la personne et le poste qui va prévaloir sur tout le reste. Ce sont des choses qui ont déjà été dites, qui sont garanties par le dispositif actuel et que l'on doit maintenir sans avoir besoin de renforcer le dispositif.

Résolution refusée par 17 non, 10 oui, 2 abstentions (voir annexe).

b) Point sur le télé-réseau communal

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE refait un historique de la société à économie mixte Télélancy SA qui a été créée en 1988.

Puis il informe la commission de la réflexion du Conseil administratif sur la pertinence de l'actionnariat communal au vu de la concurrence actuelle, des conflits d'intérêts avec les divers concurrents et du but initial de cette implication.

D'autres communes ont déjà abordé ou conclu cette réflexion avec les résultats connus.

Il est également confirmé que le maintien de l'exploitation de Lancy TV, notre chaîne locale, serait au centre des négociations.

M. LANCE tiendra au courant la commission de l'évolution de ce dossier.

c) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : la Journée des entreprises, l'installation des caméras de surveillance à la piscine et la situation de Procter & Gamble sur le site lancéen ont clos cette séance.

Séance ordinaire du 21 juin 2012**10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 6 juin 2012 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les actions hors murs**
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe que le but de ces rencontres est d'avoir un aperçu des activités des centres de loisirs et de connaître leurs intentions.

Centre Marignac

Le représentant du Conseil municipal nous informe que le Centre Marignac a vu le jour en 1971, que les activités du centre sont multiples entre des cours et des ateliers, que celui-ci organise des fêtes de quartiers, vernissages, concerts et spectacles.

Il nous informe de la bonne dynamique des membres du comité et la bonne ambiance qu'il y règne.

Il nous explique l'état de situation et ces quelques points noirs.

Mme SCHNEEBERGER, présidente du centre Marignac prend ensuite la parole et nous indique que l'année 2011 fut riche en événements, entre la signature de la convention tripartite et leur projet associatif, travail qui se poursuit toujours.

Elle rappelle les 40 ans de l'association basée sur la diversité et déclinée tout au long de l'année.

Elle évoque ensuite le saccage de la Maison Civiq en juillet et remercie les animateurs pour leur réactivité et solidarité face à la situation, que suite à cet événement, la maison Civiq a été fermée pendant six mois. Durée difficile au niveau de la gestion des ados.

Elle tient également à remercier la commune pour son soutien financier régulier et la subvention exceptionnelle pour célébrer les 40 ans. Egalement pour avoir permis l'engagement d'un agent de maintenance.

Villa Tacchini

La représentante du Conseil municipal nous reporte au rapport d'activité de la Villa Tacchini. Elle nous informe que le but de la Villa est d'établir un lien de confiance et de respect avec les jeunes (tranches d'âge 12 et 18 ans) qui la fréquentent, que le comité et l'équipe d'animation ont bien travaillé sur le projet institutionnel ainsi que sur la convention tripartite.

Elle nous informe que le nouveau Pavillon est opérationnel depuis le mois d'octobre, que les activités dans ce lieu sont nombreuses, comme expositions, concerts, cours de danse etc.

Elle mentionne également la bonne dynamique du comité et d'animation qu'il y règne.

M. BELET, animateur, indique le travail fourni de l'équipe afin de faire connaître la Villa Tacchini aux plus jeunes du quartier, ce qui permettrait de renouveler les départs de ceux qui n'ont plus l'âge de venir.

Il nous informe de l'utilité du nouveau pavillon et nous explique à quel point ce lieu est sollicité. La gestion en devient difficile, il suggère avec Mme RAMBACH, animatrice, un soutien pour un assistant technique ou de nettoyage.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Terrain d'aventure Lancy-Voirets

Le représentant du Conseil municipal nous reporte au site internet du terrain. Il nous informe des préoccupations des utilisateurs et dirigeants du terrain Lancy-Voirets, comme la remise en état de la bâtisse, le futur passage du tram et le manque de sécurité de l'accès au terrain par les enfants.

M. CRUSAZ, membre du comité, réitère les problèmes d'heures d'animateurs et moniteurs. Les travaux de rénovation qui deviennent urgents. Il mentionne toutefois la bonne dynamique du terrain.

M. VERNIER, animateur, se soucie du passage du tram à proximité et de l'éventuelle disparition du TALV, M. BAERTSCHI le rassure.

M. VERNIER poursuit en mentionnant l'engouement croissant du libre accueil que rencontre le terrain. M. CRAUSAZ ajoute que cette gestion devient très difficile si un animateur venait à devoir s'absenter. Les autres seraient forcés de faire des heures supplémentaires, une solution doit être trouvée.

Terrain d'aventure du Petit-Lancy

La représentante du Conseil municipal, nouvellement élue suite au changement de représentation, nous informe que son rapport est basé sur le rapport d'activité.

L'année écoulée fut basée sur le changement et la nouveauté tant au niveau de la gouvernance qu'au niveau des objectifs du terrain.

Beaucoup de questions restent en suspens quant à l'avenir du bénévolat des membres du comité.

Elle informe que le terrain fonctionne bien, qu'il réalise les objectifs qu'il définit. Les activités qu'il développe et la bonne dynamique qui y règne.

Elle mentionne la traditionnelle course de caisses à savon qui, pour 2011, fut une magnifique édition puisque le TAPL a fait le meilleur chrono de la piste.

Une réflexion a été faite autour de l'alimentation et des démarches entreprises. Un projet intergénérationnel s'est également mis en place au terrain.

Mme ROSSI, présidente du comité, mentionne la composition du comité ainsi que sa bonne dynamique, que concernant le budget, le TAPL ne pourra plus faire face à la même subvention et que celle-ci sera à la hausse pour 2013.

M. DESSIEX, animateur, indique que le taux de fréquentation est en augmentation depuis le début de l'année et qu'il va être difficile de pousser les murs. Une décision a donc été prise afin de réduire la fréquentation des enfants venant d'autres communes. Il relève aussi la bonne ambiance qui y règne.

Il profite de nous expliquer que la convention tripartite prévoit de sensibiliser les plus grands, 12 ans et plus, à ce qui existe sur la commune et surtout à la Villa Tacchini afin qu'ils puissent poursuivre dans un lieu qui leur convienne.

Il finit en nous rappelant la fête de quartier organisée par le TAPL, la Villa Tacchini et le BUPP. Caroline fête son chemin qui aura lieu le 22 septembre.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Maison de quartier du Plateau

La représentante du Conseil municipal, en préambule, mentionne que la Maison de quartier du plateau est une toute jeune infrastructure communale située au Petit-Lancy depuis moins d'une année.

Qu'il a fallu tout mettre en place et que ce lieu fonctionne grâce à l'engagement de personnes motivées et décidées à améliorer la vie de leur quartier.

Mme GAUD, animatrice, relève le travail fourni pour développer les activités à la Maison de quartier du Plateau, les horaires d'accueil des enfants ainsi que des ados. Chacun doit trouver ses repères.

La MQP est en pleine croissance, ses perspectives sur 2013 seraient de développer de manière plus concrète l'accueil actuel et l'accueil adolescents. Elle espère vivement du personnel en plus.

L'équipe a du pain sur la planche car beaucoup de choses doivent être pensées et restent à faire !

Locaux en gestion accompagnée

Rapport des TSHM

M. CADOUX, coordinateur de l'équipe TSHM Aire, indique que celle-ci couvre quatre communes. Les jeunes n'ont pas de frontière donc il est important que les communes travaillent main dans la main.

L'équipe a quinze locaux en gestion accompagnée sur la Commune de Lancy. Elle fait également des tournées avec un bus. Elle va prochainement s'occuper de locaux payants qui jouxtent les locaux de gestion accompagnée.

Les TSHM travaillent aussi avec Marignac sur la problématique des jeunes de 14 à 18 ans, s'occupent aussi du café communautaire, organisent de nombreux concerts avec les jeunes. Il y a aussi la salle des sports de combat. Et une grande manifestation est organisée chaque année, l'Open Aire, qui regroupe plusieurs communes.

Il profite aussi de faire un appel afin que la commune leur trouve un local un peu plus grand que celui proposé à Marignac.

M. LOPES, coordinateur régional d'un autre axe, nous informe que les jeunes sont très présents et qu'ils souhaitent s'investir afin de former une association, on les retrouve dans plusieurs comités associatifs de la commune.

Pour conclure, le Président de la Commission sociale remercie les intervenants. M. BAERTSCHI donne quelques éléments de réponse tout en étant conscient des problématiques de quartier spécifiques.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : un commissaire soulève les problèmes que rencontre le GIAP avec les locaux d'accueil parascolaires. Surtout la problématique de l'augmentation du nombre d'enfants et la nouvelle loi qui va rentrer en vigueur d'ici 2 ans. Une étude doit être faite au niveau de la grandeur et la sécurité des lieux.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Le Conseiller administratif lui répond que pousser les murs ne sera pas possible dans les lieux actuels, mais que toutefois la réflexion est en cours et qu'il est prévu d'ici 3 ou 4 ans que le sous-sol d'un des plans localisés de quartier soit destiné à l'accueil du GIAP.
A suivre....

11) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 7 juin 2012 – Rapporteur : M. Pierre MANCINO

a) Visite des infrastructures du Centre sportif des Evaux
=====

M. MANCINO présente le sujet : en l'absence du Conseiller administratif retenu dans une autre séance, le Président de la commission nous invite à visiter les installations du centre des Evaux.

L'orage nous oblige rapidement à rester à l'abri et c'est de la terrasse surplombant les tennis et le terrain de volley que MM. CARNAZZOLA et ROMAN nous font le descriptif des infrastructures. Une salle de réunion et une cabane sont susceptibles d'être louées pour des réunions ou des soirées festives.

Le Beach volley a beaucoup de succès et des entreprises réservent les terrains relativement fréquemment.

Le centre possède six terrains de tennis en green set et un terrain en synthétique. Il ajoute que le centre possède encore trois grands terrains de foot plus deux terrains officiels, ainsi qu'une piste d'athlétisme.

Il signale que le centre a également un petit train qui est très prisé par les enfants. M. CARNAZZOLA explique ensuite que le centre a trois zones distinctes, soit une zone de détente avec des barbecues, une zone sportive avec le restaurant, et une zone extensible qui reste naturelle.

Mme BONVIN, Directrice du centre, nous fait visiter les vestiaires dont trois sont réservés au Servette FC.

b) Présentation de la Fondation des Evaux
=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle alors que la Fondation des Evaux compte cinq communes membres, soit la Ville de Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon. Il ajoute que le Conseil de fondation se réunit deux à trois fois par an.

Il rappelle ensuite que le souhait qui avait été formulé à l'époque était de dynamiser ce centre, raison pour laquelle Mme BONVIN a été engagée avec succès en 2009.

Il signale ensuite être président de la fondation et il précise que la présidence se fait sur un tournus de quatre ans. Il rappelle également que le centre des Evaux est scindé en trois parties, la première étant consacrée à la détente, la seconde au sport et la dernière étant une zone environnementale.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Il signale ensuite que l'accès au centre demeure difficile et déclare que la police municipale d'Onex vient faire des patrouilles sur le périmètre.

La réflexion s'est également attachée à un plan directeur, toujours dans le but de dynamiser le centre, en élaborant des projets. Il déclare que ces derniers auront des incidences qui seront présentées aux commissaires lorsque les projets seront ficelés. Il mentionne encore que les employés du centre sont des collaborateurs de la Ville d'Onex.

Il évoque encore le restaurant et il déclare que certaines infrastructures sont obsolètes. Il ajoute que pour être conforme, il faudrait tout refaire. Le Plan directeur doit être en phase avec la réalité du terrain afin de ne pas faire doublon avec d'autres centres sportifs.

En réponse à une question d'une commissaire sur une spécialisation éventuelle du centre sur le tennis, il est répondu que l'idée principale est de considérer les différents besoins des communes et des associations cantonales.

Mme BONVIN mentionne avoir approché plusieurs associations afin de connaître leurs besoins. Elle indique encore que le Plan directeur vise à établir des structures modulables permettant d'accueillir plusieurs disciplines, ainsi que des terrains multisports. Elle rappelle en l'occurrence que les gens cherchent de plus en plus à faire du sport en-dehors des clubs. Elle précise que le centre vise également à seconder les communes qui ne parviennent pas toujours à servir toutes les associations sportives.

A la question posée sur la clé de répartition entre les communes, la réponse est que pour Lancy le taux s'élève à 22%. Ce taux est calculé en fonction de l'utilisation du domaine sportif du site.

La transformation du centre des Evaux en Fondation, comme l'a expliqué le Conseiller administratif, va modifier le statut des employés. Ceux-ci deviendront des employés de la fondation et ne seront plus des employés de la commune d'Onex. A la question d'un commissaire, à savoir ce qui changerait dans le statut des employés, M. le Conseiller administratif affirme que les avantages acquis devraient demeurer au sein de la Fondation.

M. RENEVEY indique que le centre connaît une augmentation notable d'utilisateurs. Il rappelle par ailleurs que la piste de course doit être rénovée. Mme BONVIN ajoute que la piste d'athlétisme est utilisée tous les jours par des journées sportives, plus trois soirs par semaine par une association. Elle indique ensuite que les toilettes ne peuvent pas être ouvertes l'hiver en raison du gel. Elle signale que les vestiaires sont, quant à eux, ouverts. Elle explique ensuite qu'une association de sportifs handicapés s'entraîne tous les samedis matins. Elle rappelle encore que le centre est fréquenté par 2'000 à 2'500 personnes les week-ends de beau temps, ce qui représente deux tonnes de déchets le lundi matin. Et elle rappelle également qu'il y a une manifestation par jour dans le parc.

Le Président de la commission évoque ensuite le projet d'accrobranche sur le site. Mme BONVIN répond que la DGNP a rendu un préavis positif. Elle pense que ce projet devrait voir le jour au début de l'hiver prochain.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est de la ligne de bus. M. RENEVEY répond que la commune d'Onex doit réparer la route. Il explique ensuite que faire venir le bus jusqu'au centre engendre de grosses difficultés et il remarque qu'il y a peu de possibilités. Il remarque qu'un parking le long de la route de Loëx serait envisageable, surtout si le centre de gravité se déplace vers Bernex.

c) Examen des subventions versées en 2011 en lien avec le sport

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que c'est une demande de la Commission des finances que de permettre à la Commission des sports d'étudier les subventions, afin que la Commission des sports puisse aborder des points en amont de la discussion de fonds sur le budget.

Une commissaire demande pour quelle raison il n'y a pas de loyer théorique sur les comptes de 2011 pour le Lancy Natation.

M. RENEVEY répond que cet aspect relève de la distinction entre les bâtiments du patrimoine administratif et les bâtiments du patrimoine financier. Il rappelle que les bâtiments du patrimoine administratif n'ont pas de loyer théorique.

Une commissaire remarque ensuite que le FC Lancy reçoit déjà une grosse subvention et que ce club bénéficie en outre d'une aide pour le nettoyage. Elle demande s'il s'agit d'une aide en nature. La réponse est que le nouveau club ne reçoit plus qu'une seule et unique subvention.

Une commissaire déclare ensuite que la somme est importante pour les sociétés sportives extra-communales. Elle se demande si les associations de Lancy sont également aidées à l'extérieur.

Le Conseiller administratif énonce que les associations de Lancy reçoivent également des subventions de l'extérieur selon les manifestations auxquelles elles participent. Il déclare encore que le Conseil administratif soutient des clubs dans des domaines qui n'existent pas à Lancy, ou des clubs qui organisent des manifestations dans lesquelles des associations lancéennes sont engagées.

Un commissaire demande à quoi correspond le montant octroyé à Euroboules. M. RENEVEY répond que ce club n'a jamais reçu d'aide. Il rappelle alors que la commission avait discuté d'un projet de couvert dont le montant a été incorporé dans le budget de fonctionnement. Il précise que la subvention porte sur ce couvert.

Un commissaire demande comment sont attribuées ces subventions. M. RENEVEY répond qu'il y a une part historique puisque la commune aide certaines associations depuis des décennies. Il remarque qu'il est maintenant question d'aller plus loin que la pratique usuelle. Il ajoute que les associations qui ont des subventions de Fr. 10'000.-- ou plus, ou qui utilisent un local en propre, doivent donner des éléments précis sur leurs comptes, les changements de ligues, leurs membres et leurs projets. Il rappelle également que Lancy a toujours voulu soutenir les clubs plutôt que les personnes afin d'éviter les calculs d'épicier. Il signale encore que les communes ont des pratiques très différentes les unes des autres et que la Commission sportive de l'ACG est en train de réfléchir à une harmonisation.

Séance ordinaire du 21 juin 2012**d) Divers**

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. RENEVEY signale qu'il donnera prochainement les dates des séances suivantes.

Un commissaire demande ce qui se passe dimanche, pour le tournoi de football des élus. Le Président répond qu'il sera uniquement possible d'assister en tant que spectateur, faute de suffisamment de volontaires.

Un commissaire signale que la société de gym craint de ne plus pouvoir utiliser la salle qu'elle occupe le mercredi en raison d'un accord entre Lancy et Plan-les-Ouates. Il lui est répondu que toutes les demandes sont en train d'être traitées. Il ajoute que dans la plupart des cas, les horaires de salle seront renouvelés.

Un autre commissaire, à ce propos, déclare que les parents ne laisseront jamais leurs enfants aller à un autre endroit, ce qui signifie que la société de gymnastique sera dès lors en difficulté.

Un commissaire demande si la Commission du stade de Florimont existe toujours. M. RENEVEY acquiesce. Il rappelle que cette commission ne s'est plus réunie durant des années. Il ajoute que la visite qu'il avait prévue est finalement annulée. Il reviendra sur ce sujet.

e) Election du/de la Président/e

=====

M. MANCINO présente le sujet : suite à la démission du président de la Commission des sports, la commission élit par acclamation Mme Louise REY au poste de présidente.

**12) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 juin 2012– Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO****a) Présentation des mécanismes fiscaux et péréquatifs**

=====

M. MARTIGNANO : j'ai une question en préambule. Lors de cette commission, nous avons abordé l'examen du budget des investissements pour l'année 2013. Comment se fait-il que ce point ne figure pas à l'ordre du jour ?

M. LANCE : effectivement, l'examen du budget des investissements 2013 sera rapporté au moment de la présentation du budget de la Commune de Lancy – c'est une somme de commissions qui sera rapportée à ce moment. Vous risquez bien d'avoir du travail à ce moment-là, M. MARTIGNANO.

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle que la Commission des finances a demandé à plusieurs reprises des précisions sur les mécanismes fiscaux et péréquatifs. Il souligne que ces mécanismes sont importants pour assurer une certaine équité

Séance ordinaire du 21 juin 2012

entre les communes genevoises. Il s'agit donc de viser à une certaine solidarité entre les communes.

Indice de capacité financière

Mme ANDREY indique que le calcul de l'indice de capacité financière est réglé par la loi. Ce calcul se fonde sur le revenu par rapport au nombre d'habitants de la commune ainsi que sur le revenu par rapport au nombre d'élèves des écoles communales. Il tient également compte des mètres carrés du domaine public et du taux de centime additionnel.

Revenus fiscaux

Mme ANDREY indique que, fin mai, la Commune reçoit les premières estimations du département des finances selon situation à fin avril. Elles permettent d'avoir une estimation de l'évolution des recettes fiscales de l'année courante, des estimations sur les correctifs d'années antérieures et d'avoir une première ébauche du budget. Fin juillet, la Commune reçoit une situation à fin juin, ce qui permet d'élaborer le budget.

Mme ANDREY a remis aux commissaires une présentation PowerPoint qui a été donnée lors d'une séance de l'ACG et qui porte notamment sur les correctifs.

Vu la complexité du sujet, j'invite les Conseillers municipaux à lire ce document, afin de pouvoir mieux maîtriser la question.

M. le Conseiller administratif souligne que les hypothèses de recettes fiscales sur lesquelles vit la Commune ne seront donc confirmées que dans trois ans.

De plus, Lancy et les grandes communes suburbaines ont une assiette fiscale diversifiée, ce qui permet une stabilité des recettes fiscales. Dans d'autres communes, le déménagement d'un contribuable important peut causer de grands problèmes au niveau du budget.

Lancy pourrait rencontrer ce genre de difficultés avec le départ de sociétés multinationales surtout en relation avec le nombre d'employés qui paient un impôt sur la commune de travail.

Péréquation intercommunale

Mme ANDREY indique que le Fonds de péréquation intercommunale est alimenté par la perception de centimes additionnels sur 20% de l'impôt cantonal des personnes morales. Il est distribué selon la clé de répartition suivante : les premiers 10% sont attribués aux communes dites « pauvres » selon certains critères d'éligibilité.

Pour l'exercice 2011, la part du fonds en faveur de Lancy se monte à Fr. 4 millions.

Dans le document, nous trouvons des extraits de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2010.

Le but de cette loi est de renforcer la péréquation pour permettre une répartition des ressources entre les communes à forte capacité et les communes à faible capacité.

Mme ANDREY signale qu'au niveau de la péréquation des ressources, Lancy participe à raison de Fr. 514'000.--.

Des questions sur les Fr. 10'000.- par place de crèche prévus par la loi étant revenues à plusieurs reprises, Mme ANDREY explique qu'il s'agit d'un financement qui va dans un fonds, lequel est ensuite réparti entre les communes.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Pour les comptes 2012, la Commune de Lancy est contributive à hauteur de Fr. 227'000.--. Les années précédentes, elle recevait de l'argent.

Le Président remercie Mme ANDREY de toutes ces explications.

b) Divers

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif signale qu'une séance de commission est prévue le 27 août, et une autre vraisemblablement le 10 septembre. Il était question de prévoir un temps le 27 août pour passer en revue les subventions avec les Commissions culture, sociale et sports.

Le Président précise qu'il était prévu que, le 27 août, la commission valide le budget des investissements 2013, examine les subventions avec les commissions spécialisées. Il rappelle que tous les groupes ont approché le Président pour lui demander une organisation différente pour l'examen du budget – pour que les commissions spécialisées ne se sentent plus dépossédées –, que la commission avait convenu en avril de rencontrer les commissions spécialisées et que cette organisation avait été présentée au Conseil municipal. Il n'est cependant pas opposé à une autre façon de faire.

Une discussion s'engage sur le sujet quant à la politique sur l'étude des subventions accordées.

M. le Conseiller administratif précise que les trois commissions ont examiné les subventions versées en 2011. Il ne semble pas que les commissions aient remis en question de façon importante ces subventions. Vu le peu de différences entre les subventions 2011 et 2013, ces différences pourront être facilement expliquées par les Conseillers administratifs délégués.

Un commissaire relève que la commission est face à trois variantes : prendre contact avec les trois présidents pour leur demander s'ils souhaitent être entendus, les faire venir ou faire venir les trois commissions. Il suggère de mettre aux voix ces variantes.

Un autre commissaire ajoute une quatrième variante : le statu quo.

Le Président procède au vote, en commençant par la variante la plus éloignée du statu quo.

La proposition de faire venir les Commissions culture, sociale et sports, chacune à leur tour, le 27 août est refusée par 7 non et 4 oui.

La proposition de faire venir les présidents des trois commissions le 27 août est adoptée par 5 oui, 3 non et 3 abstentions.

13) MOTION DU GROUPE MCG POUR FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE MUSICALE

M. FONTAINE : le groupe MCG souhaite retirer cette motion.

M. GOLAY : nous en prenons note.

Séance ordinaire du 21 juin 2012**14) MOTION DU GROUPE MCG DEMANDANT UNE MODIFICATION DU REGIME DE LA CIRCULATION SUR LE PREMIER TRONCON DE L'AVENUE DES MORGINES**

M. FLURY : avant de lire la motion, j'aimerais demander l'autorisation de faire projeter des images.

M. GOLAY : une demande de projection est faite, ce n'est pas dans le règlement. Y a-t-il une objection à cette demande ?

M. PERRENOUD : j'avais une fois présenté une motion avec un powerpoint et Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Présidente à l'époque, avait dit que les powerpoint n'étaient pas autorisés dans cet hémicycle. Cela venait-il d'elle où était-ce une décision antérieure ?

M. BONFANTI : sauf erreur, il n'y a rien d'indiqué dans le règlement par rapport à cela. Vous avez demandé si cela dérangeait, si c'est le cas on votera la demande de projection, sinon regardons ces images, ce sera plus facile pour comprendre la problématique.

M. GOLAY : apparemment cela ne dérange personne. M. FLURY, vous avez la parole.

M. FLURY (lecture de la motion) :

Le premier tronçon de l'avenue des Morgines représente actuellement une sorte de goulet d'étranglement pour la circulation provenant de la route de Chancy.

Les véhicules des TPG ont de la peine à croiser, les cyclistes n'y disposent pas d'une bande dédiée, un reliquat de stationnement interdit y subsiste et semble ne faire l'objet d'aucun contrôle.

Il est urgent de revoir et de modifier le régime de circulation de ce tronçon afin d'assurer la fluidité et la sécurité des usagers de la voirie.

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 21 juin 2012,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le conseil administratif :

- 1. À entreprendre les études idoines et à faire modifier le régime de circulation du premier tronçon de l'avenue des Morgines (rte de Chancy - rue des Bossons)*
- 2. À faire retirer le panneau du stationnement interdit subsistant sur le côté impair dudit tronçon de cette avenue vu que l'arrêté le concernant est caduc.*

M. FLURY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre des travaux du TCOB, le premier tronçon de l'avenue des Morgines a été mis en « voie sans issue », de sorte qu'il n'est plus possible de sortir sur la route de Chancy (cycles exceptés).

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Des cases de stationnement bleues ont été tracées sur le côté impair de la moitié de ce tronçon, remplaçant l'interdiction de stationner qui y prévalait.

Sur la deuxième moitié, côté impair, de ce tronçon, subsiste un reliquat de stationnement interdit. L'arrêté concernant cette interdiction n'est plus valable. Seul un unique panneau de stationnement interdit est resté en place, alors qu'il eût été préférable de le retirer lors du traçage des cases bleues.

En l'état et de manière permanente, des véhicules stationnent à proximité de ce panneau. Ce stationnement interdit semble ne faire l'objet d'aucun contrôle ! Certains automobilistes vont même jusqu'à placer leur disque pour zone bleue, bien en évidence sous le pare-brise de leur voiture parquée à l'aplomb du panneau de stationnement interdit.

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2011, j'ai adressé une question au Conseil administratif par rapport à la visibilité du panneau qui était masqué par le feuillage d'un marronnier situé juste dessus. Lors de la séance de Commission de la sécurité du 29 août 2011, il a été répondu que le panneau n'avait plus de portée légale vu que le stationnement avait été mis partiellement en zone bleue.

Dans le premier tronçon de l'avenue des Morgines, sur la gauche, il y a une zone bleue et plus loin, où le panneau « stationnement interdit » subsiste alors que cela n'a plus lieu d'être, il y a régulièrement une quinzaine de véhicules qui stationne.

La seule utilité du poteau du stationnement interdit actuellement, c'est de servir d'antivol à la caissette du journal « Le Matin ». Vous remarquerez également qu'il y a un panneau « interdit de stationner chantier » qui n'est pas respecté non plus.

Au-delà du simple problème de stationnement, se pose la question de l'image que Lancy souhaite donner du fonctionnement de ses services ? Au Grand-Lancy, dans une zone dans laquelle le stationnement est autorisé tout en étant soumis au régime de « zone bleue macarons », il vaut mieux ne pas oublier son disque ou son macaron, au risque de se faire dénoncer. Aux Morgines, on met son disque en se parquant sous le panneau de stationnement interdit et... on ne risque rien !

Pour la semaine prochaine par contre, les APM mettent des bistrots sur les parebrises des véhicules parqués en stationnement interdit pour leur dire que le vendredi 29 juin, il ne faudra pas se parquer à cet endroit en raison de la Fête des écoles. Et les 1^{er} et 2 juillet, on recommencera à s'y parquer normalement.

Cela étant, la présence quotidienne de véhicules mal parqués crée un rétrécissement de la chaussée rendant hasardeux, dangereux, voire impossible, tout croisement notamment lorsqu'un véhicule des TPG ou un poids lourd est normalement engagé sur ce tronçon.

Finalement, à l'exception de ce premier tronçon, des bandes cyclables sont tracées tout le long de l'avenue des Morgines. L'étroitesse de la chaussée utilisable de ce secteur rend également dangereux son usage par les cyclistes. Mentionnons à ce sujet que ce tronçon de l'avenue des Morgines est employé par les collégiens et tous les cyclistes provenant des Grandes-Communes qui vont à la route de Chancy.

Par cette motion, nous demandons au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que la circulation sur ce tronçon de route retrouve une fluidité normale, que les divers croisements puissent s'effectuer de manière harmonieuse, que le panneau de stationnement interdit soit retiré – je sais que la police municipale manque d'effectif, mais enlever un tel panneau prend

Séance ordinaire du 21 juin 2012

environ 5 minutes et une année après il est toujours là - et que nos enfants ne doivent plus risquer leurs vies en se rendant à vélo au collège.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, notre groupe, ainsi que l'ensemble des usagers de ce tronçon de route, vous remercient de réserver un bon accueil à notre démarche et d'accepter cette motion.

Mme CASUTT : on voit bien sur les photos que la chaussée a l'air passablement abîmée. J'imagine qu'on devrait bien traiter ce sujet à la Commission des travaux, peut-être un nouvel aménagement avec une réfection de la chaussée. On va demander un renvoi en Commission des travaux avec une étude qui soit faite sur l'ensemble de la motion.

M. VINCENT : je me réjouis de voir une motion du MCG qui ne soit ni polémique ni intolérante. Je ne cache pas ma joie ce soir de voir quelque chose de constructif, comme quoi tout arrive. Donc, je soutiendrai le renvoi de cet objet en commission.

M. RENEVEY : je trouve un peu dommage de passer par une motion pour ce genre de choses, alors que l'on pourrait très bien venir en commission des travaux avec toutes les explications. Je peux vous les donner ici. Je vous les donnerai à nouveau en Commission des travaux avec d'autres explications si vous le souhaitez et si cette motion est renvoyée en commission.

Comme cela a été dit, l'état de la chaussée est fortement dégradé dans cette zone. Contrairement au texte de la motion, il n'y a pas de croisement de bus car cela débouche sur une impasse d'un côté. Il peut y avoir quelques croisements, mais en tout cas pas de croisement de transports publics car cela se transforme en impasse.

Contrairement au texte de la motion, il y a trois secteurs en zone bleue avec un marquage existant et le solde du tronçon est réglementé par une interdiction de stationner. On pourrait ajouter une signalisation verticale supplémentaire, mais en tout cas cet arrêté n'est pas caduc contrairement à ce qui semble avoir été dit ici.

Pour terminer, comme l'a dit Mme CASUTT, nous sommes conscients de l'état de cette route qui est fortement dégradé, nonobstant le fait que cette zone va passer en zone bleue macarons au Petit-Lancy, donc il y aura quelques modifications de marquage, mais ces travaux sont prévus pour la route et les différents collecteurs, ces travaux sont inscrits au plan des investissements pour 2014 et 2015. Si ce Conseil souhaite avancer ces travaux, c'est tout à fait envisageable. En tous les cas, ils sont déjà programmés dans ce plan des investissements, c'est toujours une question de priorités, ces priorités peuvent être revues, en tous les cas ce sont ces priorités-là. Si vous souhaitez avoir d'autres informations, on peut très bien en parler à la Commission des travaux.

M. FAVRE : une question. Ce que vous demandez dans votre motion, c'est une remise en double-sens du tronçon des Morgines qui était en sens unique ?

M. FLURY : le premier tronçon est dans un sens et là il y a un parage en zone bleue à gauche, il n'y a pas de souci. La deuxième moitié de ce tronçon, il y a un stationnement interdit qui n'est pas respecté et qui empêche les véhicules de se croiser. Il faut soit le mettre entièrement en zone bleue, dans ce cas on met toute la rue en sens unique ou maintenir le double-sens et respecter les panneaux.

M. GOLAY : M. FAVRE, a-t-on répondu à votre question ?

M. FAVRE : on verra cela en commission.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. BONFANTI : j'ai une question procédurière : est-ce vraiment une motion car c'est de la compétence de la DGM ? Ou plutôt une résolution ? J'ai l'impression qu'on ne s'adresse pas aux bonnes autorités. La motion s'adresse directement au Conseil administratif et les panneaux et autres concernent la DGM. Donc, la commune n'a pas la compétence pour les panneaux. Je pense que c'est plutôt une résolution et pas une motion.

M. MANCINO : renvoyons cela en commission, c'est plus simple.

M. PERRENOUD : depuis qu'elle est devenue sens unique, les automobilistes, les auto-sapiens je dirai, font nettement moins attention aux cyclistes. Si on fait des aménagements, pensons aux cyclistes. Cela devient un gymkhana et c'est vraiment dangereux.

M. PERRIN : étant utilisateur aussi de ce tronçon principalement avec un vélo, je préciserai que ce tronçon est à double sens. Il a un sens de circulation depuis la route de Chancy en direction de la rue des Bossons pour tous les véhicules et il est voie sans issue quand on vient de la rue des Bossons, à l'envers, on ne peut pas déboucher sur la route de Chancy. Il est vrai que compte tenu du trafic, ne serait-ce qu'avec la ligne 21, il y a énormément de trafic, il n'y a pas de piste cyclable pour sécuriser les cyclistes qui l'utilisent, et vous l'avez vu sur les photos, c'est très étroit et effectivement il y a des bouchons qui s'effectuent sur cette voie de circulation. Il y a encore l'arrêt qui se trouve à droite, les piétons traversent un peu n'importe où, c'est assez dangereux.

M. GOLAY : il y a une demande de renvoi en Commission des travaux.

La proposition de renvoi en Commission des travaux et constructions est acceptée à l'unanimité.

15) MOTION DU GROUPE PDC POUR LA RENOVATION DES ECOLES DITES WALTENSPUHL SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LANCY

Mme CASUTT (lecture de la motion) :

« Exposé des motifs :

- *Notre commune dispose sur son territoire d'un nombre important d'écoles réalisées par un architecte lancé de renom, M. P. Waltenspühl. Les grandes qualités architecturales de ces écoles sont reconnues dans tout le pays voire au-delà.*
- *Ces écoles, réalisées pour leur grande majorité dans les années 60 / 70, se sont altérées au fil du temps et la nécessité de les rénover s'est imposée à notre conseil.*
- *Nous avons déjà rénové deux écoles et une troisième est en cours de travaux.*
- *Lors des votes de demande de crédit pour ces travaux de rénovation, les débats ont été relativement vifs car deux thèses s'affrontaient tout aussi valables et défendables l'une que l'autre.*

Pour rappel, il nous a été longuement expliqué que la grande qualité architecturale de ces écoles nécessitait une rénovation à l'identique, ce qui pour des raisons constructives ne permettait pas de réaliser ces travaux de remise à jour de ces écoles en conformité avec les

Séance ordinaire du 21 juin 2012

performances énergétiques demandées aux bâtiments de nos jours. Il nous a été indiqué que le préavis de la CMNS primait sur le préavis du SCAN (Service cantonale de l'Energie).

Cela a eu pour conséquence que le coût des travaux de la rénovation de ces écoles à l'identique selon les directives de la CMNS atteignait quasiment le coût de construction d'une école neuve mais avec des performances énergétiques indignes des discours sur les économies préconisées par l'ensemble des partis politiques membres de ce conseil. N'oublions pas que Lancy est labellisée Cité de l'énergie.

- *Depuis juin 2011, la nouvelle loi sur l'énergie est entrée en application et en cas de conflit, entre la CMNS et le SCAN, tel que vécu lors de l'élaboration de projet de rénovation de l'école des Palettes, nous souhaitons que le Conseil Municipal de la Ville de Lancy accorde la primauté au préavis du SCAN sur celui de la CMNS.*
- *Vu qu'il reste encore 4 écoles Waltenspühl à transformer, En Sauvy, Morgines, Tivoli et Cérésole.*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

D'engager des études pour un prototype de rénovation d'une partie d'une école Waltenspühl en compatibilité avec les souhaits du Conseil municipal d'accorder la primauté du préavis du SCAN sur celui de la CMNS ; tout en conservant l'esprit qui a prévalu lors de la conception typologique et architectonique de ces écoles.

Ce n'est pas un exercice simple mais nous sommes persuadés que nous possédons à Genève des architectes à même de relever ce défi, c'est-à-dire faire rentrer ces écoles dans le 21ème siècle en conservant l'âme de notre grand architecte local ».

Mme CASUTT : je sais, on a un peu l'impression de rabâcher depuis le début de ces rénovations d'écoles, mais je vais vous rappeler les paroles de M. CHOBASZ en 2004 lors des crédits pour la rénovation de l'école du Bachet.

M. CHOBASZ rappelle que l'école en question est la première des écoles que la commune transforme. Un point important de la réflexion et de la discussion concerne le degré de protection à accorder aux écoles réalisées par l'architecte M. WALTENSPÜHL. L'idée est de ne pas mettre toutes les écoles à l'inventaire, mais de se concentrer sur deux d'entre elles, les écoles du Bachet et des Morgines, les plus petites. Le Conseil administratif essaie de pousser la discussion avec la CMNS dans ce sens...

Après l'école du Bachet, il y a eu l'école de la Caroline, où seules les fenêtres ont eu un autre type de rénovation. Maintenant on est en train de réaliser la rénovation de l'école des Palettes, avec de nouveau les mêmes contraintes.

Lors des demandes de crédit pour la rénovation de l'école des Palettes, nous avons déjà renvoyé le sujet en commission, mais nous n'avons toujours pas obtenu satisfaction et nous revenons avec notre demande d'étude pour une alternative qui ne tienne pas compte de l'aspect architectural, mais des aspects écologique, économique et de durabilité.

Lors du dernier vote pour la rénovation de l'école des Palettes, j'ai terminé mon intervention comme cela : nous avons maintenant quelques années devant nous pour l'étude des rénovations des écoles restantes. Nous n'attendrons pas le moment de commencer les travaux pour les entreprendre, mais nous allons être vigilants et demander des études dès l'année prochaine.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Donc, avec cette motion, nous restons dans la lignée de ce que nous avons toujours demandé. Il serait dommage de se retrouver dans 2 ans lors du crédit d'étude pour la prochaine rénovation d'école avec un renvoi en commission et donc un délai pour les travaux qui serait de nouveau repoussé.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter cette motion.

M. BONFANTI : le groupe des Verts soutiendra cette motion pour les raisons suivantes :

Les Suisses consomment l'équivalent de 6000 watts en continu. Cette valeur doit, selon les Verts, être divisée par un facteur de trois nous puissions aller vers une société à 2000 watts. Réduire la consommation énergétique de notre commune. Mettre en application systématique le principe d'efficacité énergétique. Diminuer les émissions de CO2, investir dans les énergies renouvelables. Telles sont les actions que notre commune doit mettre en œuvre pour y parvenir. La rénovation des bâtiments fait donc partie intégrante de notre souci d'économiser de l'énergie. Les écoles réalisées par l'architecte WALTENSPÜHL sont obsolètes en termes d'isolation et par conséquent de consommation d'énergie.

Il est primordial pour les Verts de donner la priorité à l'assainissement et à la rénovation de ces écoles primaires et de tenir moins compte des préavis de la CMNS dont les membres opposent trop souvent l'efficacité énergétique à la protection du patrimoine.

Oui, la protection du patrimoine est un élément important pour le groupe des Verts, mais celle-ci ne doit pas nous empêcher d'assainir nos bâtiments. Nous soutiendrons donc cette motion.

M. ANNEN : vous imaginez bien qu'une motion qui va remonter les bretelles de M. WALTENSPÜHL, paix à son âme, nous allons la soutenir. Il est clair que pour nous le diktat - on ne parle même pas de préavis mais de diktat - de la CMNS qui va à l'encontre de toute efficacité économique et écologique doit s'arrêter. Et s'il se pose des problèmes, j'irai volontiers avec les personnes qui formeront une délégation de la Commission des travaux rencontrer la CMNS pour discuter avec eux.

A partir du moment où l'on peut protéger un patrimoine architectural - si vous connaissez les écoles WALTENSPÜHL, c'est exactement les mêmes, quand vous allez dans une, vous avez l'impression d'aller dans toutes. Donc, on peut en garder deux, ce qui était le cas en 2004. Comme on est parti, on va se retrouver avec des écoles WALTENSPÜHL qui vont être rénovées à coup de millions et qui vont nous faire dépenser encore plus en énergie.

C'est pour cela que le groupe PLR soutiendra cette motion.

C'est dommage que je n'aie pas fait de philo car j'ai vu que l'architecture et Kant étaient assez proches mais je plongerai dans le dossier durant ces vacances.

M. FONTAINE : notre groupe va aussi soutenir cette motion. Pour l'avoir discutée plusieurs fois en commission, on a déjà évoqué plusieurs fois le sujet, c'est donc très bien que cela vienne aujourd'hui. Notre groupe va soutenir le PDC à ce sujet. En plaisantant, j'aimerais dire M. FAVRE, architecte.

M. RENEVEY : effectivement, en 2004, il était prévu d'avoir deux écoles classées, à savoir une école au Grand-Lancy et l'autre au Petit-Lancy. Ce sont de petites écoles. Les choses ont depuis passablement évolué. Vous le savez, on a passé des dizaines de séances à discuter et à tirer les choses dans tous les sens.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Vous avez pu constater qu'il était extrêmement difficile de concilier à la fois l'aspect architectural avec l'aspect énergétique. Contrairement à ce qui a été dit ici, c'est justement pour éviter des coûts absolument faramineux qu'il y a eu cette demande de pouvoir conserver cet aspect architectural pour éviter de devoir, dans ces bâtiments pavillonnaires, payer des fortunes pour avoir le respect absolu de ces nouvelles normes du Service cantonal de l'énergie.

En fin de compte, c'est un peu ce que cette motion demande puisqu'elle demande d'essayer de faire en sorte que l'aspect énergétique soit primordial, mais en même temps de respecter la conception typologique et architectonique de ces écoles. Cela revient à dire ce que nous avons déjà discuté lors de très nombreuses séances.

Je vous ai dit que nous allions prendre contact tant avec le Service de l'énergie que celui des monuments et des sites pour essayer de trouver une solution pour le futur. Mais de toute façon, il ne faut pas se leurrer, avoir les deux n'est tout simplement pas possible. De mettre tout sur cet aspect énergétique veut dire une transformation de façades, ce qui est extrêmement mal vu par la Commission des monuments et des sites.

J'ajouterai d'ailleurs que - c'est extrêmement nouveau, je ne sais pas si c'est une coïncidence - nous avons reçu il y a deux ou trois jours une lettre du service des monuments et sites qui souhaite le classement de l'école En Sauvy.

Tout cela pour vous dire ce que je vous expliquais en préambule, c'est un sujet extrêmement délicat. Je vous ai dit que nous allions prendre contact avec ces deux services afin de trouver des solutions, mais encore une fois, on a fait de très nombreuses études et de nombreuses variantes, on ne peut pas avoir les deux. On est dans une situation assez problématique et cette motion en fin de compte ne va pas vraiment dans ce sens.

M. ANNEN : concilier la CMNS et le ScanE en même temps, c'est mission impossible, a retenu que ce qui pouvait l'arranger. Je lui rappellerai qu'il est clairement indiqué dans la motion que l'on demande au Conseil administratif la primauté des préavis du ScanE sur celui de la CMNS. On ne demande pas les deux, mais bien une primauté du ScanE sur la CMNS. Donc, s'il y a des avis divergents, pour nous, le sens dans lequel va cette motion, c'est d'écouter le ScanE en premier et laisser des bribes à la CMNS si elle veut bien s'en contenter. Si elle ne veut pas, on prendra le bâton de pèlerin pour aller leur parler et vous soutenir dans ces démarches.

M. RENEVEY : je lis simplement ce qui est indiqué dans la motion : « (...) *tout en conservant l'esprit qui a prévalu lors de la conception typologique et architectonique de ces écoles.* ». C'est écrit noir sur blanc.

M. FAVRE : j'aimerais préciser que par typologie, on entend la distribution intérieure des salles de classe, des restaurants scolaires, des fonctionnements.

Nous ce que nous voulons, c'est au niveau de l'isolation de l'enveloppe, qu'il soit procédé systématiquement à la rénovation de l'enveloppe. Reprendre ces briques, cette carbonatation, etc., ce n'est pas une solution durable.

Quand on voit l'école de la Caroline, avec ces différences de teintes sur les briques, cela fait 4 ans qu'on a dépensé des millions. Je suis sûr que dans 10 ans on aura des problèmes. Il faut trouver une solution qui soit durable, qui soit efficace, qui soit efficiente, sans toucher à ce qui fait la qualité de ces écoles. C'est la typologie, c'est la distribution, c'est le fonctionnement, c'est les prises, les lumières, c'est tout ce qui fait le charme de ses écoles, mais je regrette, on peut maintenant transformer des immeubles avec des matériaux modernes qui sont performants.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Ce que l'on demande, c'est de donner une chance, essayer de trouver une solution qui ne satisfasse pas que la CMNS mais aussi le contribuable lancéen, que tout le monde y trouve son compte. Là, je crois que l'on est tous persuadés, cela vaut la peine. On n'est pas dans l'urgence. On n'est pas dans la même situation que pour l'école des Palettes où il fallait aller très vite, on nous a mis sous pression pour que l'on vote, pour que l'on accepte.

Là ce que l'on demande c'est qu'il soit procédé à une étude, organiser à la rigueur un concours d'architecte selon un concept à définir, ouvert à l'ensemble de la Suisse, comme cela un Lausannois pourra peut-être gagner le concours. C'est ce qu'on demande, que les commissions se penchent sur ce problème, mais de revenir tout le temps avec le préavis de la CMNS... donc on espère que ce préavis tiendra compte de la résolution et de l'avis de ce Conseil. Cela fait partie des démarches lorsqu'une demande d'inventaire est faite comme vous nous l'avez exposé tout à l'heure.

Là on ne lâchera pas, une large majorité se rallie autour de cette idée et nous vous conseillons de la soutenir et de donner un accueil favorable à cette motion.

M. GOLAY : nous allons procéder au vote de cette motion.

La motion est acceptée par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

16) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2011

M. BAERTSCHI : par inadvertance, j'ai déjà fait une petite intervention. Cela permettra, grâce au groupe MCG également, de sauter quatre points à l'ordre du jour. Je pense que la lecture du compte rendu sera plus intéressante que mon introduction.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : j'aimerais remercier notre Conseiller administratif en charge de l'aménagement qui a mis sur pied une rencontre à propos du plan localisé de quartier Semailles/Curé-Baud/Palettes, rencontre qui a eu lieu le 12 juin et qui a mis en contact les propriétaires concernés par ce secteur, les promoteurs et les architectes, rencontre au cours de laquelle les propriétaires ont pu poser leurs questions, donner leurs idées, c'était assez riche.

Je voulais le remercier d'avoir mis promptement cela sur pied après le Conseil municipal du mois de mai.

Mme REY : j'ai une information et une question.

Pour l'information, je souhaite donner lecture de la répartition au sein des commissions :

- Commission de l'administration, affaires économiques et communication, M. HAAS et Mme REY.
- Commission des affaires sociales, Mme MARMY et Mme VERGAIN.
- Commission de la culture, Mme MARMY et M. PROGIN.
- Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, Mme REY et M. FAVRE.
- Commission de la sécurité, Mme VERGAIN, M. PROGIN

Séance ordinaire du 21 juin 2012

- Commission des sports, Mme REY et Mme MARMY
- Commission des travaux et constructions, M. FAVRE et M. PROGIN.

Je ne suis pas déléguée de la paroisse catholique romaine du Grand-Lancy, ni sa représentante, mais je tiens à vous faire part qu'en raison des agissements perturbateurs d'une personne, l'église Notre-Dame des Grâces a dû être fermée en dehors des offices liturgiques et des concerts.

En effet, cette personne a jeté son dévolu notamment dans l'église et sa grotte située dans le jardin de la cure en subtilisant toutes les fleurs qu'elle trouve dans ces lieux ainsi que les lumignons qu'elle vole, allume et dépose en peu partout dans l'église.

C'est une perte sèche pour la paroisse car il n'y a plus de vente de lumignons par les nombreuses personnes qui pratiquent le culte, ni de dons qui sont habituellement déposés dans les troncs.

D'après mes renseignements, ladite dame s'approprie également les fleurs sur les tombes dans le cimetière !

Une plainte pour vol a été déposée contre cette personne.

Il est nécessaire de rappeler que l'église et le jardin de la cure sont des lieux privés, qui sont mis à la disposition de tout public; une surveillance policière ne s'avère de ce fait pas possible.

Qu'en pense notre Conseil administratif et quels sont les moyens dont il dispose pour stopper le comportement de cette dame ?

M. PERRENOUD : le 4 septembre, je ne pourrai pas être en même temps à la Commission de la sécurité et à celle des travaux, il y a deux commissions prévues le même soir.

J'ai une question pour le Conseiller administratif délégué à la sécurité :

Ci-après une petite histoire d'une habitante de Lancy que j'espère retiendra toute votre attention, vous, ardent défenseur des NEM (non-entrée en matière) sur notre commune.

Une jeune fille de 17 ans se rend comme à son habitude le 10 avril dans une commune voisine pour une activité qui est sa passion.

En descendant du bus, elle se fait suivre par une personne de couleur, majeure, célibataire avec une demande d'asile refusée.

Dans un passage sous une route, il la coince contre le mur, l'embrasse de force, la touche à travers ses habits (fesses, poitrine et bas ventre). La jeune fille s'enfuit, il la rattrape, la plaque violemment contre le mur. L'homme (dont je vous rappelle qu'une partie d'entre nous défend la cause) descend son pantalon et éjacule.

Par chance, elle a une nouvelle fois réussi à s'enfuir.

Elle téléphone à sa maman qui arrive de suite, la police se rend elle aussi sur place.

Le sperme a été relevé par la police sur le lieu du délit, la personne a été reconnue avec l'aide des caméras vidéo des TPG.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

L'individu en question est connu des services de police comme étant de profession libérale (un trafiquant).

Les parents n'ont pas de nouvelles, et cette jeune fille doit être accompagnée lors de ses déplacements dans la région de l'agression !

L'article a paru dans un quotidien de la place et fera sûrement les titres d'un hebdomadaire prochainement.

J'en viens à ma question, M. le Conseiller administratif, vous, Mesdames et Messieurs les défenseurs de la cause de ces personnes déboutées, quelles réponses allez-vous apporter à nos habitants, à nos citoyens ? Vous encouragez par votre attitude les crimes et l'insécurité sur notre territoire.

Peut-être que si cela arrivait à un de vos proches, un enfant, un petit-enfant, une femme, vous-même ? Un homme dont vous cautionnez la présence sur notre commune, que vous protégez vous éjacule dessus, aurez-vous le même comportement ? Et quelles réponses allez-vous apporter à cette famille qui est, je le répète, domiciliée sur notre commune.

En fait, je ne vous demande pas de réponse immédiate, parce que je ne pense pas que vous en ayez la capacité morale ce soir.

M. ANNEN : tout d'abord, essayez d'éviter les amalgames entre libéral et trafiquant.

Une petite question : il nous arrive par le biais de la boîte e-mail du Conseil municipal ces derniers mois de recevoir des e-mails tout en anglais. Je veux bien que la langue de Shakespeare soit une langue que certains maîtrisent mais je voudrais juste savoir s'il y a une possibilité, dans ce genre de mail, d'avoir au moins une traduction quand des gens veulent nous intéresser à leurs activités. Je ne sais pas si le Conseil administratif ou l'administration communale reçoit une copie de ces e-mails. Je trouve juste regrettable que l'on s'adresse à des Conseillers municipaux de la commune dans la langue de Shakespeare sans qu'on ait une possibilité de traduction, ou alors c'est que l'expéditeur n'a pas envie qu'on le lise.

M. MANCINO : j'ai été approché par des personnes en fauteuil roulant pour qui, encore une fois, cette place des Ormeaux pose problème puisque devant certains magasins, un petit trottoir a été posé, il ne devait pas y être d'ailleurs au départ. Ces personnes ne peuvent pas entrer dans ces magasins.

J'aimerais savoir ce que le Conseil administratif peut faire pour aider ces personnes.

M. RENEVEY : concernant la place des Ormeaux, une rampe est prévue ces prochaines semaines devant les commerces dont on parle.

M. LANCE : quelques éléments de réponse à l'intervention de Mme REY. Effectivement, cette personne dont parle Mme REY est connue de notre service de police municipale. Il est vrai qu'elle a marqué sa présence dans la propriété privée de la paroisse Notre-Dame-des-Grâces. A plusieurs reprises, la police municipale a essayé de convaincre la paroisse de déposer plainte, parce que sans plainte, la police ne peut pas intervenir. Donc, cela a pris un peu de temps, la plainte a été déposée et maintenant cette affaire a été transmise à une inspectrice de la police judiciaire.

Cette dame est connue depuis un certain nombre d'années. Elle avait même squatté le poulailler de la campagne Bernasconi en 2007 d'où elle avait été évacuée. Elle était revenue au parc Tressy-Cordy, elle avait également squatté ce parc et maintenant elle a réapparu au

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Grand-Lancy, en particulier dans la propriété de la paroisse Notre-Dame-des-Grâces. Cette affaire est aux mains de la police judiciaire.

Autre élément de réponse à M. PERRENOUD : j'ai sous mes yeux une note de service du brigadier WACKER, de la cellule requérants d'asile, qui donne un point de situation sur l'abri de protection civile d'Anneville et entre autres, il y a une phrase concernant les faits décrits par M. PERRENOUD, je cite : « *une dame s'est faite menacer par un noir, injures et menaces de viol, pas d'éléments sur ce personnage, notamment concernant un éventuel pensionnaire de l'abri PC* ».

Concernant la remarque de M. ANNEN sur les e-mails, je n'ai pas tout à fait compris votre remarque, je ne sais pas d'où viennent ces e-mails, s'ils viennent de l'administration ou s'ils viennent d'autres administrations. Si vous pouviez nous donner un peu plus de précisions, ce serait intéressant d'avoir plus de précisions sur cette affaire.

18) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME BENEDICTE MARMY (PDC)

M. GOLAY : ce soir, siégeait pour la dernière fois parmi nous Mme Martine CASUTT, notre collègue du groupe PDC et il est d'usage, lors d'un départ, qu'un hommage soit rendu par le Conseil administratif. M. le Maire, je vous laisse la parole.

M. BAERTSCHI : j'ai en effet le plaisir, pas le plaisir de voir partir Mme CASUTT, comprenez-moi bien, mais dont la carrière politique qui n'est certainement pas terminée, elle commence en 2001 et nous sommes en 2012. Une Conseillère municipale qui reste 11 ans, voire 12 ans, dans un Conseil municipal est une chose rare.

Je salue votre présence dès 2001 dans les commissions sociale et des sports. En 2003, vous augmentez aux finances vos compétences en travaillant toujours à Marignac comme représentante du Conseil municipal. Puis en 2007 et 2008, des finances que vous gardez, vous passez aux travaux où vous êtes vice-Présidente. En 2010, le social vous attire et vous êtes même Présidente. Vous y restez jusqu'à fort longtemps puisque vous êtes maintenant Présidente de la Commission des travaux, tout en restant déléguée à la Villa Tacchini. Et vous avez fait un petit tour à la Commission de la culture.

Donc, vous avez manqué, si j'ose dire, la Commission de l'administration et la Commission de l'environnement. Si j'ai bonne mémoire, cette dernière n'existait pas au début, donc vous avez quasiment tout fait, vous êtes donc mûre pour devenir exécutive un jour si vous le voulez. Ce n'est pas tout de suite, mais manifestement vous avez la formation ad hoc pour ceci.

Je crois que l'ensemble du Conseil municipal a su apprécier vos interventions. Certaines n'ont peut-être pas été appréciées par tous, mais en tout cas, elles ont toujours été marquées du sceau de la réflexion et de l'intelligence collective, ce sont rarement vos intérêts personnels qui sont entrés dans vos remarques et pour cela l'ensemble du Conseil municipal peut vous remercier.

J'ai quelques petits cadeaux à vous donner.

L'assemblée applaudit.

Mme CASUTT : voilà ma dernière intervention et pour une fois je vais me permettre de ne pas être brève...

Séance ordinaire du 21 juin 2012

Comme annoncé dans ma lettre de démission, je participe aux débats de cet hémicycle depuis déjà 11 ans.

Ce mandat m'a appris énormément de choses dans des domaines très différents, sécurité, social, finances, aménagement, travaux et sur le fonctionnement général d'une commune. La population ignore souvent l'importance de notre travail, même si dans certains cas nous n'avons qu'un préavis à donner.

Ces 11 ans m'ont permis de côtoyer des personnes de tous bords et même si parfois nos opinions politiques divergeaient, cela ne nous empêchait pas de pouvoir passer de bons moments ensemble, soit au carnotzet soit lors des diverses occasions de se rencontrer sur la commune ou lors de la sortie du Conseil municipal.

Je pense avoir exécuté mon travail au sein de ce Conseil avec honnêteté tout en essayant de penser avant tout au bien-être de la majorité des Lancéens et non à mes avantages. J'ai la chance d'habiter cette commune depuis toujours et je trouve que c'est un lieu où il fait bon vivre, oui, les choses changent, certains quartiers subissent des déprédations. C'est malheureusement inévitable avec l'augmentation de la population. Mais Lancy offre énormément d'avantages, un réseau de bus et de tram diversifié. Une possibilité de pratiquer un grand nombre d'activités grâce aux multiples associations actives sur la commune.

On vit bien à Lancy et j'espère pouvoir y rester encore longtemps.

Pour répondre aux personnes curieuses sur la raison de mon départ anticipé, ce sont pour des raisons personnelles et professionnelles. Je n'ai plus la motivation pour remplir sérieusement ma tâche de conseillère municipale et je préfère laisser ma place à quelqu'un de motivé. Je suis certaine que Bénédicte MARMY fera une excellente conseillère, motivée et active.

Je vous souhaite à tous une bonne fin de législature et me réjouis de vous retrouver lors des nombreuses manifestations communales.

Pour bien terminer et pour que vous gardiez de moi un bon souvenir, je vous propose de nous retrouver au Carnotzet pour partager quelques agapes préparées par la société Pro.

M. GOLAY : merci Martine et je vous souhaite plein succès pour la suite. Nous allons passer à la prestation de serment de Mme Bénédicte MARMY pour le groupe PDC. J'invite Mme MARMY à venir devant le Bureau.

Après la lecture de la formule du serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme MARMY : je le jure.

Séance ordinaire du 21 juin 2012

M. GOLAY : le Conseil municipal de Lancy prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès dans cette assemblée.

L'assemblée applaudit.

M. MIZRAHI : j'aimerais faire une petite annonce. Je n'ai pas la longévité au sein de ce Conseil de Mme CASUTT puisque j'y ai siégé de 2007 à 2009 et depuis 2011. Je n'ai pas toujours non plus vécu à Lancy, qui est ma commune d'adoption et j'ai le plaisir d'y vivre depuis 2006 avec désormais mon épouse, Salima MOYARD, que j'ai eu le plaisir d'épouser le 19 mai dernier. C'est Frédéric RENEVEY qui nous a mariés. Nous avons eu beaucoup de plaisir à nous marier dans cette commune et je voulais aussi marquer le coup, c'est pourquoi j'ai co-organisé avec Martine CASUTT les agapes auxquelles vous êtes invités.

M. GOLAY : avant de lever la séance, je vous rappelle que vendredi soir, il y a la Fête de la musique, mercredi prochain, il y a l'apéritif des enseignants et la Fête des écoles où vous êtes tous cordialement invités à participer au cortège. Vous avez tous reçu l'invitation à participer au voyage du Conseil municipal. Vous avez un délai au 25 juin pour y répondre. Ce serait bien pour les organisateurs de pouvoir recevoir les réponses dans les délais.

Je tiens, pour ma première séance, à remercier tout particulièrement Mme DE GARRINI et Mme CRISAFULLI pour l'aide qu'elles m'ont apportée pour l'organisation de cette séance.

Je vous souhaite un bon été.

La séance est levée à 23h05.

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 juin 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.